

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

2021



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
1. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution	17
1.4 Les abonnés.....	26
1.5 La Consommation.....	28
1.6 La qualité de l'eau	31
2. Caractéristiques financières du service.....	34
2.1 Tarification de l'eau et recettes du service.....	34
2.2. Les recettes d'exploitation	37
2.3. Financement des investissements	38
2.4. Travaux	39
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	41
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	44
1. Caractéristiques techniques du service.....	44
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	44
1.2 Les abonnés.....	46
1.3 Le réseau	51
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	57
1.5 Les volumes	59
1.6 La qualité des rejets.....	61
1.7 Les boues	63
2. Caractéristiques financières du service.....	64
2.1 Tarification de l'assainissement	64
2.2 Recettes d'exploitation	67
2.3 Financement des investissements : état de la dette.....	68
2.4 Travaux	69
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	71
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	72
1. Caractérisation technique du service.....	72
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	72
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	77
2. Caractérisation financière du service	82
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	82
2.2 Recettes du Syndicat	83

2.3	Dépenses du Syndicat.....	83
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	84
	Annexes	85
	Références réglementaires	86
	Coordonnées des exploitants.....	87
	Glossaire	88
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	89
1.	Service de l'Eau Potable	89
2.	Service de l'Assainissement Collectif	90
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	90
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	91

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 273 communes du Lot-et-Garonne et 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



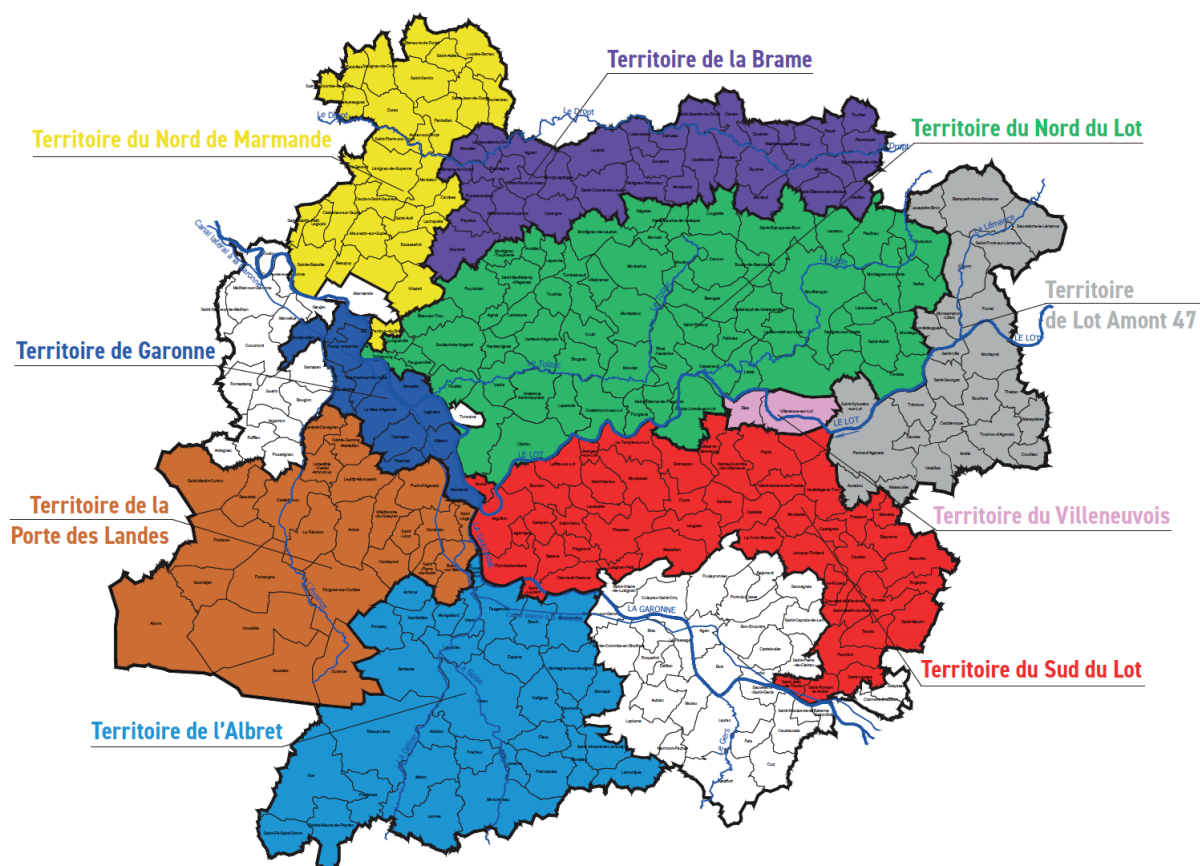
EAU47
997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B
47031 Agen Cedex
Tél : 05.53.68.44.00
Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2021 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuve.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

1.1.1. Délégation de service public

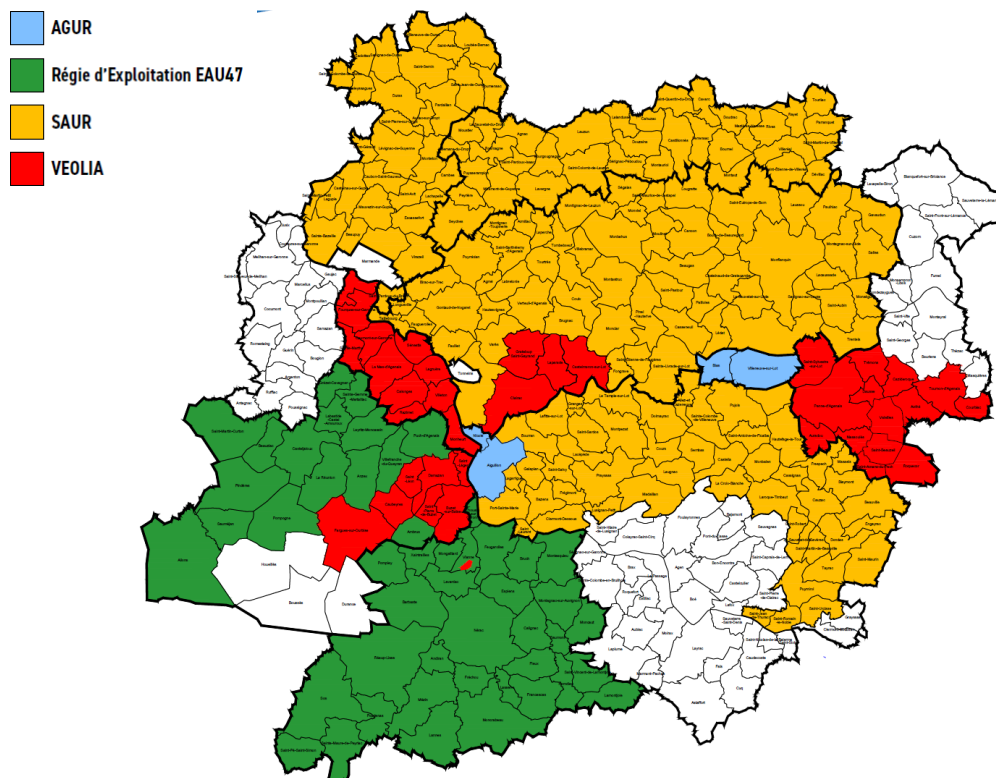
En 2021, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole.
- Saur : sur les territoires de la Brame, une partie du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot
- Véolia : sur les territoires de Garonne, une partie du territoire de Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), une partie du territoire de l'Albret (ancien syndicat de Xaintrailles Montgaillard), une partie du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron) et de Lot Amont 47.

1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur une partie des territoires de Porte des Landes et de l'Albret.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2021 est présentée sur la carte ci-dessous :



1.2 La Production

En 2021, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

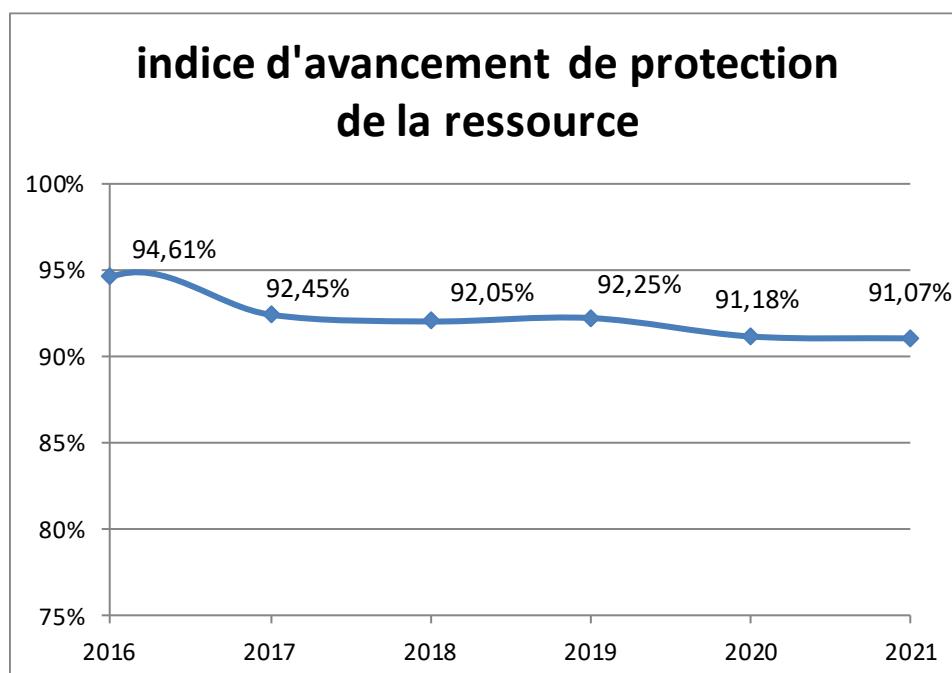
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2021, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations des captages suivants : source de Lagrangette, à Barbaste, forage de Beausoleil à Laparade et la source de Luchet à Ambrus.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2021, l'indice de protection de la ressource s'élève à **91,07 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100 et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

1.2.2. Mises en demeure

Depuis 2013, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne de surveillance de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine et mis en évidence la présence de certains pesticides, non recherchés au titre du contrôle sanitaire obligatoire. Il s'agit essentiellement de l'ESA métolachlore, ESA et OXA alachlore, métabolites issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore, herbicides utilisés principalement dans l'agriculture.

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1^{er} janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place du plan d'actions.

La source de Chamouveau, qui alimente le bourg de Trentels, connaît également une problématique de qualité. L'ARS a averti la commune puis le syndicat, suite au transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021, des dépassements récurrents de la limite de qualité du paramètre : Atrazine Désethyl Désisopropyl (DEDIA). L'ARS réalise un suivi mensuel renforcé de paramètre.

Le Syndicat Eau47 a déposé en août 2022 une demande de dérogation pour continuer à distribuer l'eau de cette source pendant la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. Ces travaux permettront d'alimenter le bourg de Trentels par l'eau de l'unité de distribution voisine de Savignac. L'eau provient du forage de Monplaisir. Les travaux devraient démarrer en septembre 2022 pour une durée de quatre mois.

La source de Chamouveau étant classée « captage sensible », des procédures seront mises en place pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau brute dans les prochaines années.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2021, le Syndicat a diagnostiqué les forages suivants :

- Forage de Lagravette, à Lafitte sur Lot
- Forage de Larousset, à Pompiey

	
Forage de Lagravette à Lafitte sur Lot	Forage de Larousset à Pompiey
Dispositifs de pompage d'essai par paliers en débits	

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne d'exhaure a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

Le 18 mars 2021, l'exploitant a dû changer en urgence la pompe d'exhaure de la prise d'eau de Pinel. De même, le 20 août 2021, la pompe du forage de Camp de Garde (Tournon d'Agenais) a cassé. L'exploitant a dû remonter la colonne et l'ancienne pompe afin de la remplacer dans un temps limité, car le secteur desservi ne dispose pas de ressource de secours. La remise en service a eu lieu dans la journée.

1.2.5. Sécurisation des ouvrages

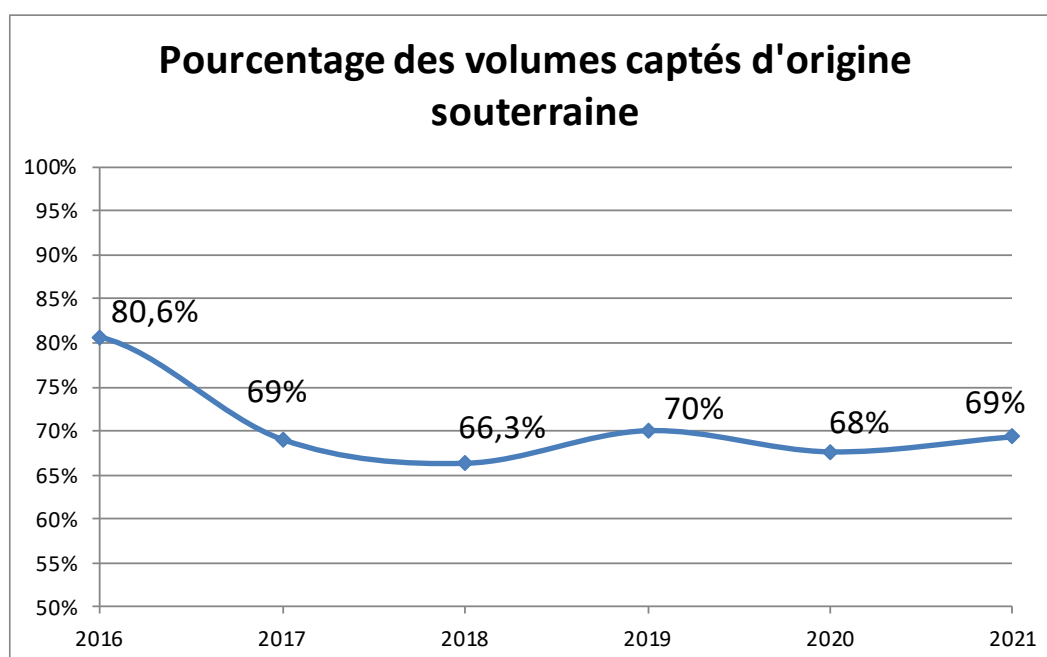
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :

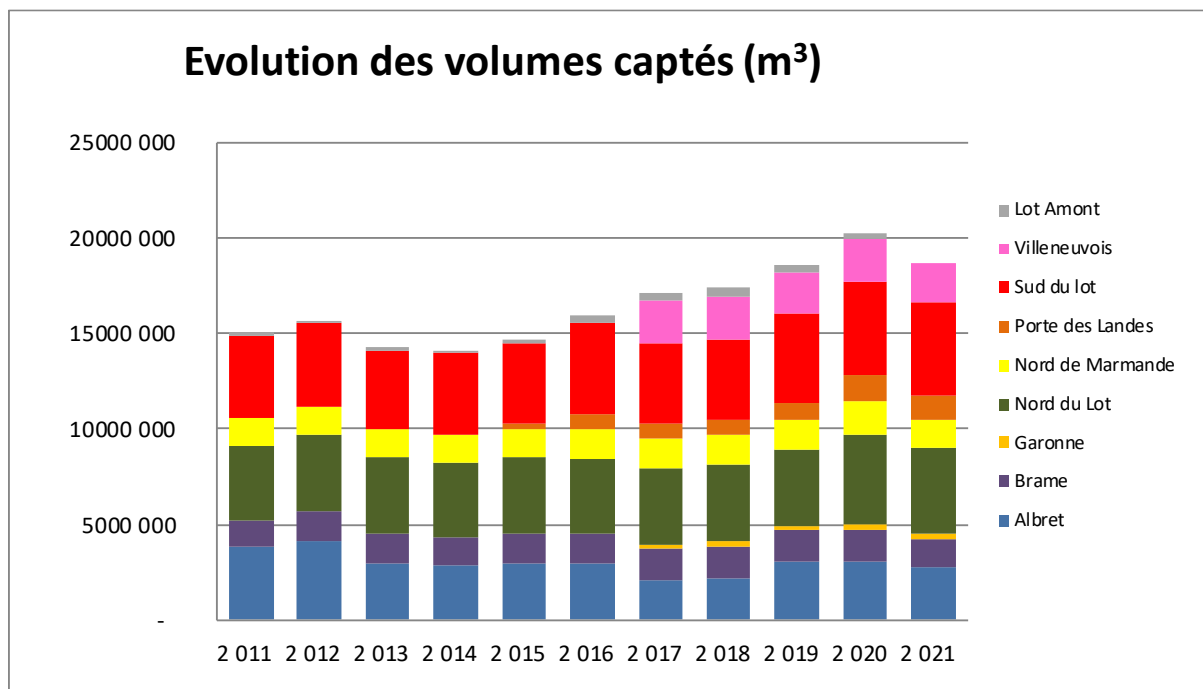


La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2019 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2018	2019	2020	2021
Albret	Bruch	557 107	627 846	583 283	424 133
	Nérac - Nazareth	1 598 924	1 517 270	1 634 458	1 648 876
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 453	77 126	56 876
	Guillery		473 530	389 945	331 354
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		169 917	226 877	137 746
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset		45 210	41 654	25 281
Brame	Maurillac	623 554	580 343	648 887	587 617
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	187 716	199 376	194 471	154 079
	Allemans	233 104	237 888	272 198	233 051
Garonne	Mouliot	226 708	245 550	258 951	250 196
Lot Amont	Jaubardet	14 712	12 861	22 607	13 506
	Mounet	224 796	218 298	192 962	193 745
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 028
	Boudy de B.	137 382	203 737	104 753	116 219
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	695 977	646 030	710 757	708 872
	Pinel Hauterive	2 010 890	1 924 372	2 319 552	2 099 678
	Tombeboeuf	373 465	331 376	298 184	232 386
	Beausoleil			422 192	481 102
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 377	288 493	282 794	272 854
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 783	562 599	603 404	481 395
	Saint Pierre sur D.	521 492	560 810	660 271	567 394
	Virazeil	401 872	451 450	453 193	426 925
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			179 651	53 875
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	66 005	64 056
Sud du Lot	Le Mail	941 222	978 068	959 014	957 243
	Cauzac	1 126 203	1 260 801	1 409 851	1 280 562
	Prayssas	764 928	691 861	650 994	766 199
	Saint Julien	789 846	888 235	1 055 823	993 533
	Lafitte	633 170	642 334	575 236	657 813
	Brot		236 709	287 043	241 148
Villeneuvois	Pontous	2 250 059	2 139 619	2 206 046	2 108 450
TOTAL		17 402 674	18 630 688	20 311 829	19 096 011

Les volumes prélevés étaient en hausse jusqu'en 2020, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages.
Les volumes captés en 2021 ont connu une baisse sur la plupart des ouvrages.



En fin janvier – début février 2021, de fortes inondations dans le département ont perturbé les services d'eau potable. Le pompage à la station de Pinel a notamment été arrêté trois jours, car la turbidité du Lot était trop importante (supérieure à 600 NTU). L'unité de distribution a pu être alimentée par l'augmentation des volumes prélevés aux forages de Boudy de Beauregard et Tombeboeuf.
D'autre part, l'eau de la Gélise s'étant infiltrée dans la bache de la source de Darrodes (Barbaste), celle-ci a dû être arrêtée. La distribution d'eau a été maintenue grâce à la mise en place de maillages entre les réseaux de distribution.
Enfin, les accès à certains ouvrages ont été inondés et ont empêché les interventions sur les sites (par exemple le forage de Bruch).

1.2.7. Volumes produits

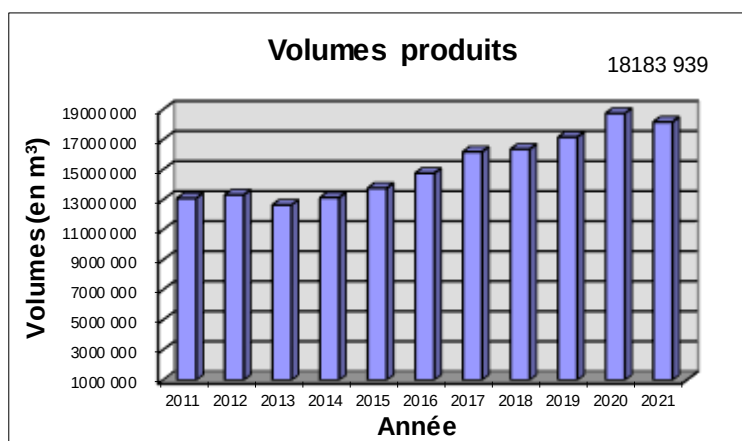
Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eaux de services utilisées, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

Territoires	Volumes produits en m³	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	Bruch	532 630	616 290	558 820	412 020
	Nérac - Nazareth	1 214 185	1 216 855	1 224 015	1 361 448
	Reaup Lisse Pelahaut	67 659	85 251	77 126	56 876
	Guillery		232 764	377 995	319 918
	Baillard		0	0	0
	Lagrangette		145 928	135 547	132 106
	Darrodès		114 248	152 765	137 746
	la Grèverie				
	Lartigues				
	Larousset		16 315	40 633	24 171
Brame	Maurillac	593 953	567 713	589 076	575 535
	La Brame	596 130	622 717	506 185	545 451
	Miramont	190 708	199 376	194 436	150 840
	Allemans	234 860	237 888	265 209	226 123
Garonne	Mouliot	223 228	242 430	257 701	248 946
Lot Amont	Jaubardet	14 712	11 013	12 101	13 258
	Mounet	219 441	182 357	151 264	183 269
	Camp de Garde	178 917	172 035	164 856	155 549
Nord du Lot	Bayssac	382 818	389 237	384 465	354 027
	Boudy de B.	135 710	197 400	102 595	113 435
	Bougnagou	207 854	226 508	240 315	219 477
	Gontaud	683 505	628 328	670 149	693 770
	Pinel Hauterive	1 676 698	1 458 878	1 744 171	1 879 812
	Tombeboeuf	363 429	330 355	290 927	209 961
	Beausoleil			416 470	478 649
	Chamouleau				nc
	Savignac	289 968	284 698	277 080	267 397
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 510	543 020	591 302	471 457
	Saint Pierre sur D.	552 488	544 462	646 924	555 880
	Virazeil	403 167	441 510	443 806	418 359
Porte des Landes	Clarens	337 590	365 197	300 642	307 744
	Lagagnan	466 419	481 428	553 725	506 575
	Marchepin			177 974	52 185
	Caillerot			237 912	308 917
	Luchet		7 602	38 973	59 531
Sud du Lot	Le Mail	862799	975739	939086	938398
	Cauzac	1099978	1245734	1406851	1266966
	Prayssas	738654	667239	635044	748909
	Saint Julien	779388	885005	1029427	972669
	Lafitte	634865	640018	569058	622409
	Brot		235817	285363	239900
Villeneuveois	Pontous	2 129 280	2 026 653	2 065 780	1 954 256
TOTAL		16 373 543	17 238 008	18 755 768	18 183 939

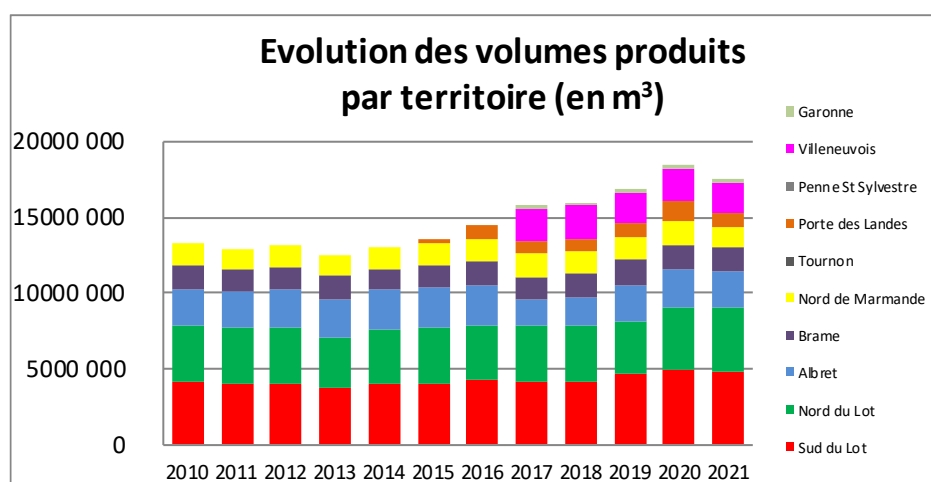
Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 17,4 % (25% en 2020, 19,8% en 2019, 24,1 % en 2018)
- Pinel (Pinel Hauterive) : 10,5 % (25% en 2020, 24,2% en 2019, 16,6 % en 2018)
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 7,3 % (6,4% e, 2020, 5,3% en 2019, 5,4 % en 2018)

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés.



1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Sud du Lot	2 476	2 790	5 094	2 148	2 829
	Porte des Landes				7 967	8 561
Brame	Nord du Lot	6 791	34 751	35 460	7 665	18 676
Nord du Lot	Sud du Lot	47 032	42 354	45 631	66 564	97 626
	Nord de Marmande		76	-	-	-
	Villeneuvois	121	399	133	286	128
	LA47 (Penne St Sylvestre)	1 423	2 181	6 907	6 498	2 141
Nord de Marmande	Nord du Lot	-	473	218	5 273	10 757
Porte des Landes	Albret				56 026	26 126
Sud du Lot	Nord du Lot	5 502	5 292	4 947	5 651	6 127
	Lot Amont	22 542	8 421	4 199	9 950	12 001
Villeneuvois	Sud du Lot et Bias	185 324	205 225			
	Sud du Lot			1 888	1 187	1 334
	Penne St Sylvestre	349 592	348 483	307 033	308 953	320 929
	Nord du Lot	23 841	31 005	66 052	39 911	20 606
TOTAL		644 644	681 450	477 562	518 079	527 841

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Armagnac Ténarèze	23 708	23 493	511 937	22 917	29 006
	Nérac	3 384	30 732			
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Bruch	391 006	423 862		1 099 944	771 143
	ESTIMATION Agglomération d'Agen depuis Sérignac					
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	226 856	176 134	201 516		
Sud du Lot	Agglo Agen	1 041 793	995 393	1 042 134	1 159 195	1 181 878
	Valence Moissac			1 068	4 480	-
	Nord Séoune	10 625	6 184	3 391	635	
Lot Amont (Tournon)	Lémance	5 770	4 986	5 923	7 114	9 594
	Nord Séoune	4 403	4 681	8 126	2 082	
TOTAL		1 703 142	1 660 784	1 765 969	2 296 367	1 991 621

Jusqu'en 2016, et dans l'attente de la mise en place des compteurs de vente d'eau, les volumes partant vers des communes de l'Agglomération d'Agen n'étaient pas comptabilisés. Ils pouvaient être estimés à :

- environ 1000 m³/j depuis le forage de Bruch
- 55% de la production de l'usine de Sérignac.

Depuis 2017, les volumes vendus à l'Agglomération d'Agen depuis le forage de Bruch sont désormais comptabilisés par un compteur. L'usine de Sérignac étant transférée à l'Agglomération d'Agen, le Syndicat ne vend plus d'eau depuis Sérignac.

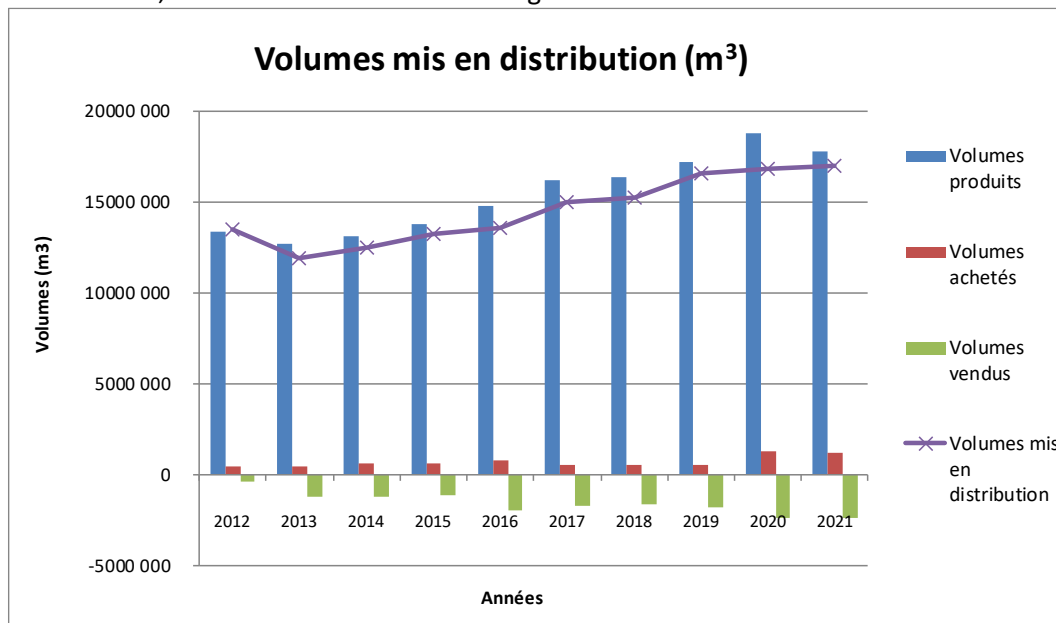
1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m3)				
		2017	2018	2019	2020	2021
Albret	Agglo Agen	384 944	217 055	202 243	1 018 986	819 614
Brame	Sud Perigord	281	-	-	-	-
Garonne	Tonneins	1 586	10 228	4 470	-	27
	Garonne Gascogne		225 324	200 726	203 397	208 839
Nord de Marmande	Marmande	48 704	35 853	78 882	6 450	55 121
	Bassane Dropt Garonne	1 859	2 347	1 288	786	758
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	374	2 310	-		
	La Lémance	18 113	17 680	16 791	14 802	16 538
	Tonneins	64 710	6 828	760	19 939	11 058
Porte des Landes	Damazan Buzet	1 530	1 016	1 131		
	Xaintrailles Montgaillard			7 049		
Sud du Lot	Agglo Agen	120	165	926	236	297
	Aiguillon	1 062	196			
	Valence Moissac	1 611	1 757	249	3 509	1 919
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 234	2 581	2 183	2 128	1 881
	QPS					81 505
TOTAL		527 128	523 340	516 698	1 270 233	1 197 557

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m³
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuve	8	7 450
Capacité de stockage	181	87 449

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020-2021 : le Gat (Callonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux), le Truc (Bruch).

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues en 2022-2023 :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordesoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Pauhliac, Duras, Bécanne (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt) et du puits de Lagagnan (Pompogne).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 018	2 019	2 020	2 021
Albret	1 153	1 368	1 359	1 355
Brame	970	971	1 071	970
Garonne	261	269	262	263
Lot Amont	402	403	402	501
Nord du Lot	2 186	2 240	2 441	2 443
Nord de Marmande	772	775	779	784
Porte des Landes	585	593	810	812
Sud du Lot	1 609	1 562	1 566	1 576
Villeneuvois	201	249	250	251
Linéaire Total	8 139	8 430	8 941	8 955

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

En 2021, les réseaux des communes de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles ont été transférés au 1^{er} janvier.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois), et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 786	1 355	11
Brame	9 899	970	10
Garonne	3 156	265	12
Lot Amont	4 754	501	9
Nord du Lot	22 321	2 443	9
Nord de Marmande	9 697	784	12
Porte des Landes	8 329	812	10
Sud du Lot	16 322	1 576	10
Villeneuvois	13 922	251	55
Linéaire Total	103 186	8 957	16

Le linéaire est présenté par commune dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame		2021		Nord du Lot		2021		Nord de Marmande		2021		Albret		2021		Sud du Lot		2021		Garonne		2021	
Agnac		nc		Agnac		nc		Auriac sur Dropt		nc		Andiran		27 168		Aiguillon		91 047		Calonges		28 791	
Allemands du Dropt		nc		Armillac		nc		Baleysagues		nc		Barbaste		50 990		Allez et Cazeneuve		24 508		Caumont		27 206	
Bourgougnague		nc		Beaugas		nc		Beaupuy		nc		Bruch		41 055		Auradou		2 958		Fourques		38 929	
Bournel		nc		Birac sur Trec		nc		Cambes		nc		Calignac		38 126		Bazens		32 541		Lagruere		17 770	
Cahuzac		nc		Boudy de B		nc		Castelnau sur Gupie		nc		Espiens		31 797		Beauville		51 216		Marmande		15 521	
Castillonès		nc		Brugnac		nc		Caubon St Sauveur		nc		Feugarolles		47 999		Blaymont		25 086		Mas d'Agenais		37 911	
Cavarc		nc		Cancon		nc		Duras		nc		Fioux		24 501		Bourran		28 340		Monheurt		18 809	
Devillac		nc		Casseneuil		nc		Escasfort		nc		Francescas		39 029		Cassignas		12 477		Razimet		14 926	
Doudrac		nc		Castelmoron sur Lot		54 704		Esclothes		nc		Fréchou		22 274		Castella		17 191		Ste Marthe		20 988	
Douzains		nc		Castelnaud de G		nc		Lachapelle		nc		Lamontjoie		36 767		Cauzac		33 984		Senestis		20 447	
Ferrensac		nc		Clairac		86 363		Lagupie		nc		Lannes		52 358		Clermont Dessous		37 798		Villeton		21 762	
La Sauvetat du Dropt		nc		Coulx		nc		Levignac de Guyenne		nc		Lasserre		7 783		Cours		22 245		TOTAL		263 060	
Lalandusse		nc		Fauguerolles		nc		Loubès Bernac		nc		Lavardac		50 743		La Croix Blanche		29 667		Porte des Landes 2021			
Lauzun		nc		Fauillet		nc		Marmande		nc		Mézin		70 816		Dolmayrac		43 777		Allons		53 000	
Lavergne		nc		Fongrave		nc		Mauvezin sur Gupie		nc		Moncaut		33 460		Dondas		32 254		Ambrus		8 300	
Mazières Naresse		nc		Gavaudun		nc		Monteton		nc		Moncrabeau		83 013		Engayrac		23 706		Anzex		32 000	
Miramont de Guyenne		nc		Gontaud de N		nc		Pardailan		nc		Mongailard		13 355		Frégimont		12 692		Beauziac		33 000	
Montauriol		nc		Grateloup St Gayrand		36 882		St Astier		nc		Montagnac sur A		46 772		Frespech		24 656		Buzet sur Baïse		52 751	
Montaut		nc		Hautevignes		nc		St Avit		nc		Montesquieu		54 403		Galapian		23 196		Casteljaloux		118 500	
Moustier		nc		Labretonie		nc		St Géraud		nc		Nérac		219 928		Granges sur Lot		11 104		Caubeyres		21 883	
Parranquet		nc		Lacaussade		nc		St Jean de Duras		nc		Nomdieu		21 875		Hauteffage la Tour		54 132		Damazan		44 111	
Peyrières		nc		Laparade		27 235		St Martin Petit		nc		Pompiey		22 810		Lacépède		18 156		Fargues sur Ourbise		41 253	
Puysserampion		nc		Laperche		nc		St Pardoux du Breuilh		nc		Poudenas		28 205		Lafitte sur Lot		32 067		Grezet-Cavagnan		31 500	
Rayet		nc		Laussou		nc		St Pierre sur Dropt		nc		Réaup Lisse		60 592		Lagarigue		9 468		Labastide Castel Am.		26 500	
Rives		nc		Le Lédar		nc		St Sernin de Duras		nc		St Pé St Simon		32 161		Laroque Timbaut		53 601		La Réunion		41 000	
Roumagne		nc		Longueville		nc		Ste Bazeille		nc		St Vincent de L		28 686		Laugnac		37 879		Leyritz-Moncassin		29 400	
Sérignac Péboudou		nc		Lougratte		nc		Savignac de Duras		nc		Ste Maure de P		31 766		Lusignan Petit		15 765		Puch d'Agenais		50 000	
Seyches		nc		Monbahus		nc		Soumensac		nc		Saumont		15 180		Madaillan		45 155		Ste Gemme Martailac		24 800	
St Colomb de Lauzun		nc		Monclar		nc		Ste Colombe de Duras		nc		Sos		64 550		Massels		17 814		Saint Léger		11 191	
St Etienne de Villeréal		nc		Monflanquin		nc		Villeneuve de Duras		nc		Thouars		6 195		Monbalen		27 927		Saint Léon		20 110	
St Martin de Villeréal		nc		Monségur		nc		Virazeil		nc		Vianne		29 156		Montpezat d'Agenais		42 703		St Martin Curton		39 000	
St Pardoux Isaac		nc		Montagnac sur L		nc		TOTAL		783 917		Xaintrailles		21 529		Nicole		4 174		St Pierre de Buzet		18 017	
St Quentin du Dropt		nc		Montastruc		nc		Nord du Lot 2021				TOTAL		1 355 042		Port Sainte Marie		60 928		Pompogne		33 400	
Tourliac		nc		Montignac de L		nc		fin				Lot Amont 2021				Prayssas		50 555		Pujols		96 267	
Villeréal		nc		Montignac T		nc										Puymirol		54 710		Saumejan		17 900	
TOTAL		970 347		Monviel		nc		Sauvetat sur Lède		nc						Saint Antoine de Ficalba		35 734		TOTAL		811 616	
				Moulinet		nc		Savignac sur Leyze		nc		Anthé		26 897		Saint Jean de Thurac		19 009		Sud du Lot 2021			
				Pailloles		nc		Segalas		nc		Auradou		19 120		Saint Laurent		11 478		fin			
				Paulhiac		nc		Taillebourg		nc		Cazideroque		26 222		Saint Martin de Beauville		13 448		Sembas		22 074	
				Pinel Hauterive		nc		Tombeboeuf		nc		Courbiac		13 823		Saint Maurin		47 237		Tayrac		28 429	
				Puymiclan		nc		Tonneins		nc		Dausse		23 702		Saint Robert		12 383		Le Temple sur Lot		42 715	
Villeneuvois 2021				St Aubin		nc		Tourtres		nc		Massoules		19 559		Saint Romain le Noble		23 295		Total		1 576 148	
Bias		48 112		St Barthélémy		nc		Trentels		nc		Penne d'Agenais		116 765		Saint Salvy		16 366					
Villeneuve sur Lot		203 143		St Etienne de F		nc		Varès		nc		Roquecor		47 926		Saint Sardos		26 404					
TOTAL		251 255		St Eutrope de Born		nc		Verteuil		nc		St Amans du Pech		14 915		Saint Ursisse		21 572					
				St Maurice		nc		Villebramar		nc		St Beauzeil		21 715		Sainte Colombe de Villeneuve		32 519					
				St Pastour		nc		Villeneuve sur Lot		nc		St Sylvestre		59 900									
				Ste Livrade		nc		TOTAL		2 443 363		Tournon		51 016		La Sauvetat de Savères		21 740					
				Salles		nc						Trémons		27 983									
												Valeilles		31 111									
												TOTAL		500 654									

1.3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire, et d'entretenir le patrimoine.

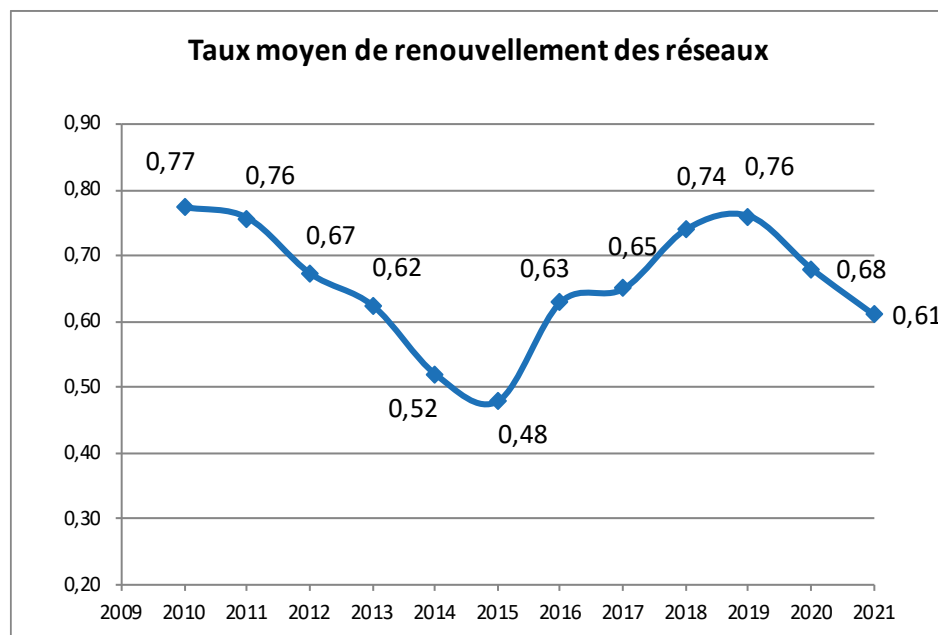
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2019	2020	2021
Albret	17 573	4 782	5 466
Brame	6 166	641	777
Garonne	4 876	1 560	1 303
Lot-Amont	5 505	6 205	1 521
Nord du Lot	12 060	7 130	7 943
Nord de Marmande	3 502	11 254	2 640
Porte des Landes	11 981	6 597	2 889
Sud du Lot	4 260	12 929	9 813
Villeneuveois	1 751	1 234	1 550
Total	67 674	52 332	33 902

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,61 %**.



La baisse du taux de renouvellement jusqu'en 2014 s'expliquait par la difficulté à contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2009. Par ailleurs, le Syndicat avait souhaité tirer un bilan de l'efficacité du programme de renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau, avant de relancer de nouveaux programmes de travaux. Les nouveaux programmes de travaux ont recommencé en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux, et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public.

Des indices, détaillés dans les pages suivantes, permettent d'évaluer la connaissance du Syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux.

La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire. L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements, et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
Fuites réparées sur branchements	924	766	1 043	1 316
Fuites réparées sur réseau	1 408	1 559	1 583	1 676
Nombre total de fuites réparées	2 332	2 325	2 626	2 992
Recherche de fuites (km)	2 953	1 526	1 597	4 979

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essai des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également de piquages frauduleux, et d'utilisations non autorisées des poteaux incendie...

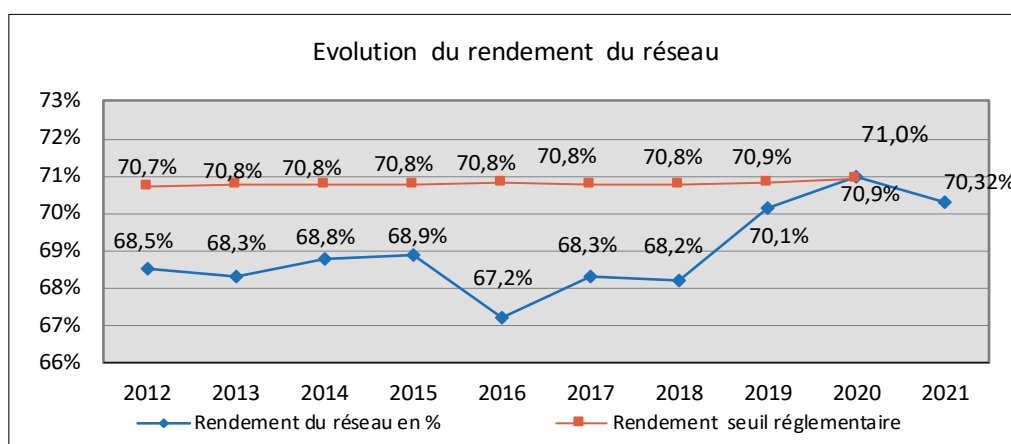
Le Syndicat calcule les rendements par territoires.

***Remarque :**

Depuis 2019, les volumes consommés par les abonnés du Sud du Lot des communes de Sainte-Livrade et de Villeneuve-sur-Lot ont entièrement été comptabilisés sur le territoire du Nord du Lot, d'où une baisse du rendement du Sud du Lot et une hausse de celui du Nord du Lot.

Territoire	Rendement		
	2019	2020	2021
Albret	67,40	72,39	68,42
Brame	71,55	79,13	73,72
Garonne		73,44	70,55
Lot-Amont		73,90	72,32
Mas d'Agenais	69,50		
Nord du Lot	74,68	71,60	71,20
Nord de Marmande	69,00	63,58	72,70
Penne Saint Sylvestre	66,93		
Porte des Landes	79,70	79,20	80,16
Sud du Lot	63,44	67,00	64,71
Sud de Marmande	72,89		
Tournon	79,34		
Villeneuveois	78,00	78,55	80,41

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'Eau 47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :

$$70 + (\text{indice de consommation} / 5)$$

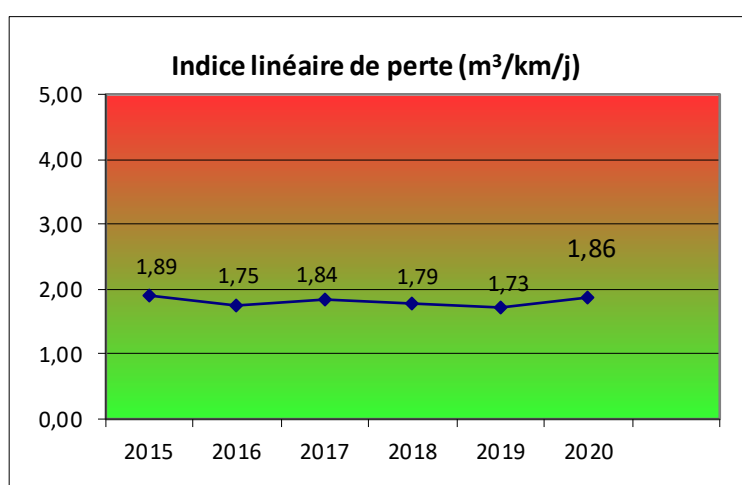
En 2021, le rendement seuil est calculé à **70,83 %**.

Rendement seuil réglementaire	2018	2019	2020	2021
Volume comptabilisé 365 jours	9 611 546	10 456 193	11 564 563	11 210 744
Volume consommé sans comptage	18 884	22 797	23 420	25 118
Volume de service	227 487	306 994	351 129	359 526
Volume vendu hors Eau47	1 665 465	1 774 095	2 298 595	1 991 621
Linéaire	8 139	8 139	8 430	8 955
Indice	70,78	70,85	70,93	70,83

Le rendement du Syndicat en 2021 est inférieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 15 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **11,3 pour 1 000 abonnés** (en absence des données d'une partie du territoire).

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

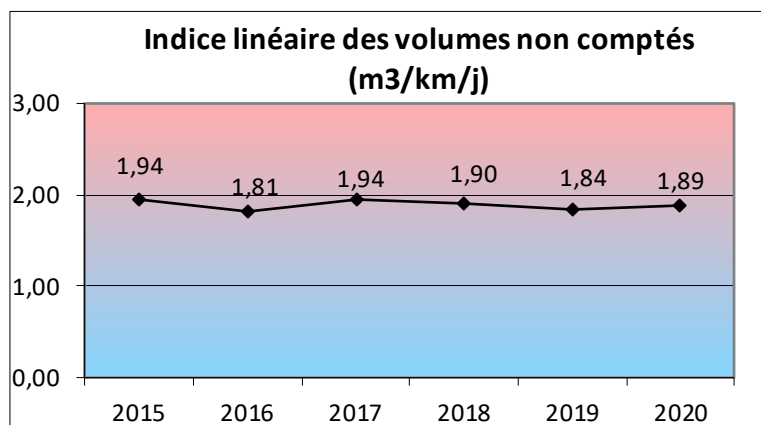
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

Cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

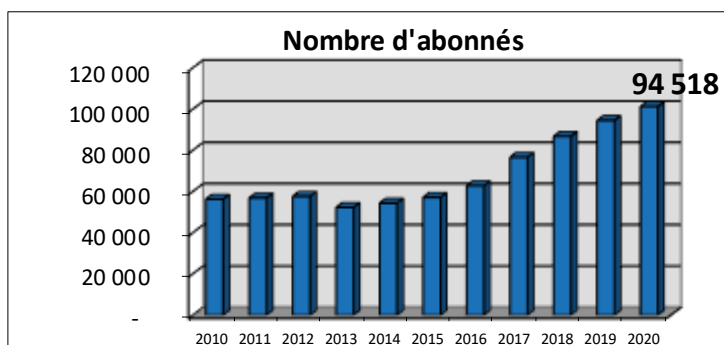
Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 4 979 km en 2021.

1.4 Les abonnés

1.4.1. Les chiffres-clés

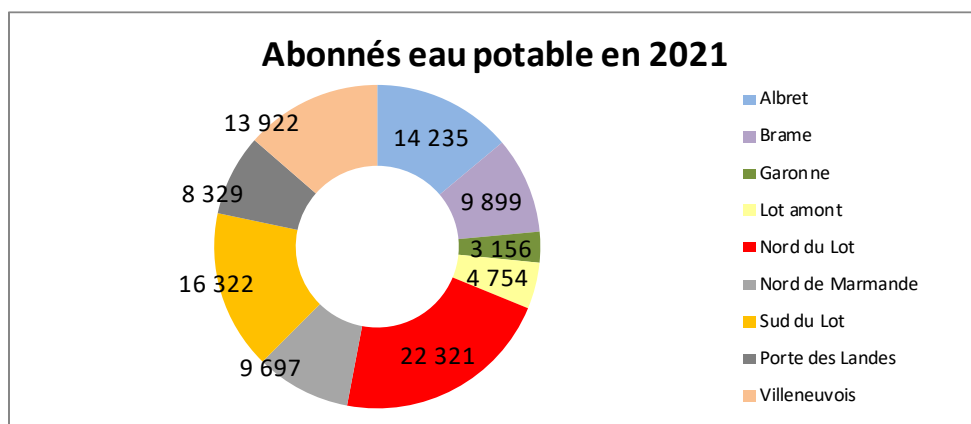
Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La baisse du nombre d'abonnés en 2013 provient du transfert de compétence de certaines communes vers l'Agglomération d'Agen.

La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljalous en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljalous en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020.

En 2021, les communes tarn-et-garonnaises de Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil et Valeilles ont transféré leur compétence au Syndicat EAU47.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	30 013
Brame	26 660
Garonne	6 760
Lot Amont	8 515
Nord du Lot	74 220
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	14 080
Sud du Lot	54 602
Villeneuve	25 630
Nombre d'habitants	266 180

1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuveois	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **100%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3. Branchements en plomb

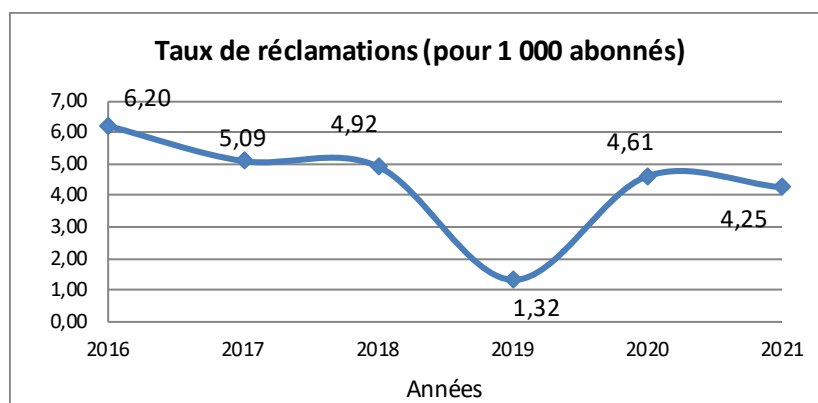
Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2021 pour les renouveler.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.

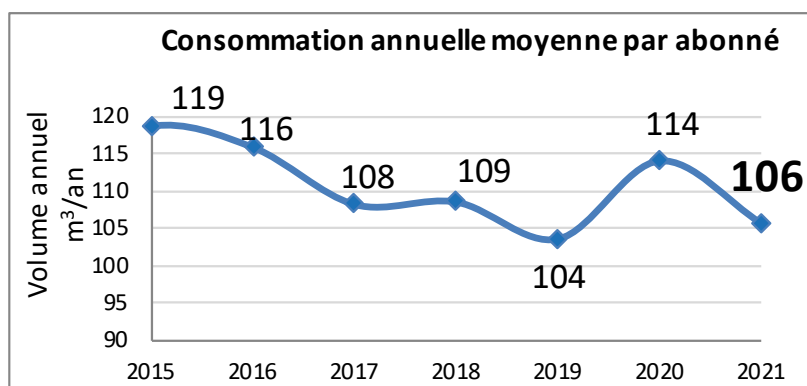


L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2021, il y a eu **439** réclamations, pour **103 185** abonnés.

1.5 La Consommation

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	62 803	86 768	94 514	101 031	103 186
Volumes facturés (m ³)	7 283 155	9 426 872	9 800 933	11 535 339	10 917 538
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	116	109	104	114	106



On observe que la consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015 et en 2020, en raison des températures estivales élevées. Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2018	2019	2020	2021
Albret	109	105	99	93
Brame	107	107	121	101
Garonne			101	94
Lot Amont			108	106
Mas d'Agenais	95	95		
Nord du Lot	118	118	131	120
Nord de Marmande	112	112	110	108
Penne St Sylvestre	101	101		
Porte des Landes	117	117	124	108
Sud du Lot	116	116	122	115
Sud de Marmande		101		
Tournon	145	152		
Villeneuve	84	84	93	89
Moyenne	108	109	114	106

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Abonnés EAU POTABLE														
Brame			Nord du Lot			Nord de Marmande			Albret			Sud du Lot		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021
Agnac	239	249	Agmé	53	56	Auriac sur Dropt	110	113	Andiran	143	147	Aiguillon	2 286	2 203
Allemands du Dropt	297	305	Armillac	89	92	Baleysagues	115	110	Barbaste	957	970	Allez et Cazeneuve	254	257
Bourgougnague	140	144	Beaugas	163	160	Beaupuy	774	792	Bruch	333	340	Auradou	34	34
Bournel	150	148	Birac sur Trec	373	374	Cambes	85	86	Calignac	248	257	Bazens	251	252
Cahuzac	192	196	Boudy de B	180	183	Castelnau sur Gupie	430	443	Espiens	180	182	Beauville	341	361
Castillonès	842	848	Brugnac	85	84	Caubon St Sauveur	128	130	Feugarolles	446	449	Blaymont	146	148
Cavarc	90	92	Cancon	729	736	Duras	822	809	Fieux	171	173	Bourran	250	255
Devillac	102	104	Casseneuil	1 111	1 132	Escassefort	339	343	Francescas	366	378	Cassignas	73	73
Doudrac	60	59	Castelmoron sur Lot	877	868	Esclottes	95	92	Fréchou	126	127	Castella	166	169
Douzains	160	160	Castelnau de G	327	328	Lachapelle	51	52	Lamontjoie	283	289	Cauzac	222	223
Ferrensac	127	126	Clairac	1 340	1 378	Lagupie	306	305	Lannes - Villeneuve	226	228	Clermont Dessous	377	382
La Sauvetat du Dropt	298	299	Coulx	128	127	Levignac de Guyenne	406	400	Lasserre	51	52	Cours	111	110
Lalandusse	130	133	Fauguerolles	332	335	Loubès Bernac	291	285	Lavardac	1 635	1 400	La Croix Blanche	473	481
Lauzun	534	532	Fauillet	352	354	Marmande	918	940	Mézin	925	946	Dolmayrac	334	333
Lavergne	290	293	Fongrave	233	238	Mauvezin sur Gupie	267	269	Moncaut	284	285	Dondas	132	131
Mazières Naresse	85	85	Gavaudun	175	179	Monteton	151	152	Moncrabeau	463	470	Engayrac	85	84
Miramont de Guyenne	1 775	1 806	Gontaud de N	759	776	Pardaillan	173	177	Mongailard	109	114	Frégimont	126	127
Montauriol	133	134	Grateloup St Gueyran	208	210	St Astier	126	125	Montagnac sur A	311	319	Frespech	155	155
Montaut	156	156	Hautevignes	70	71	St Avit	99	100	Montesquieu	356	363	Galapian	172	174
Moustier	161	163	Labretonie	87	87	St Géraud	50	48	Nérac	4 447	4 508	Granges sur Lot	274	278
Parranquet	86	87	Lacassade	112	112	St Jean de Duras	114	115	Nomdieu	116	119	Hautefage la Tour	463	471
Peyrières	139	142	Laparade	230	236	St Martin Petit	258	262	Pompiéy	130	126	Lacépède	176	177
Puysserampion	132	133	Laperche	74	73	St Pardoux du Breuil	277	281	Poudenas	179	180	Lafitte sur Lot	358	359
Rayet	104	105	Laussou	173	174	St Pierre sur Dropt	161	165	Réaup Lisse	369	376	Lagarigue	130	133
Rives	148	147	Le Lédat	613	611	St Sermin de Duras	287	283	St Pé St Simon	122	125	Laroque Timbaut	842	858
Roumagne	276	280	Longueville	166	164	Ste Bazeille	1 495	1 536	St Vincent de L	112	113	Laugnac	320	324
Sérignac Péboudou	109	111	Lougratte	249	247	Savignac de duras	132	128	Ste Maure de P	185	191	Lusignan Petit	168	168
Seyches	547	553	Monbahus	366	373	Soumensac	139	136	Saumont	121	121	Madaillan	278	277
St Colomb de Lauzun	277	277	Monclar	475	474	Ste Colombe de Duras	54	56	Sos	479	488	Massels	66	66
St Etienne de Villereal	169	171	Monflanquin	1 463	1 471	Villeneuve de Duras	189	181	Thouars	106	107	Monbalen	194	197
St Martin de Villereal	67	67	Monségur	202	199	Virazeil	764	783	Vianne	577	602	Montpezat d'Agenais	289	280
St Pardoux Isaac	675	681	Montagnac sur Lède	180	179	TOTAL	9 606	9 697	Xaintraillies	227	241	Nicole		131
St Quentin du Dropt	126	126	Montastruc	142	143				TOTAL	14 783	14 786	Port Sainte Marie	859	858
Tourliac	77	80	Montignac de L	161	162							Prayssas	515	527
Villereal	884	907	Montignac T	72	74							Pujols	1 685	1 728
TOTAL	9 777	9 899	Monviel	39	39							Puymirol	478	475
			Moulinet	95	98	Porte des Landes	2 020	2 021				Saint Antoine de Ficalba	350	355
			Paillolles	149	148	Allons	134	138				Saint Jean de Thurac	270	272
			Paulhiac	167	168	Ambrus	61	61				Saint Laurent	191	192
			Pinel Hauterive	292	289	Anzex	161	164				Saint Martin de Beauville	86	86
Calonges	246	248	Puymiclan	316	320	Beauziac	146	150				Saint Maurin	285	277
Caumont	327	330	St Aubin	189	189	Buzet sur Baïse	704	699	Anthé	113	113	Saint Robert	84	84
Fourques	637	630	St Barthélémy	296	299	Casteljaloux	3 269	3 606	Auradou	151	153	Saint Romain le Noble	209	211
Lagruere	168	171	St Etienne de F	322	323	Caubeyres	136	138	Cazideroque	129	128	Saint Salvy	104	104
Marmande	148	153	St Eutrope de Born	388	390	Damazan	745	778	Courbiac	66	66	Saint Sardos	145	148
Mas d'Agenais	762	773	St Maurice de L	55	54	Fargues sur Ourbise	228	224	Dausse	270	272	Saint Urcisse	105	104
Monheurt	98	102	St Pastour	209	208	Grezet-Cavagnan	191	189	Massoules	104	105	Sainte Colombe de V	238	239
Razimet	146	145	Ste Livrade NDL + SDL	2 910	2 985	Labastide Castel	167	168	Penne d'Agenais	1 327	1 336	La Sauvetat de Savères	231	236
Ste Marthe	282	286	Salles	157	158	La Réunion	277	272	Roquecor		318	Sembas	74	74
Senestis	88	89	Sauvetat sur Lède	307	305	Levritz-Moncassin	115	115	St Amans du Pech		142	Tayrac	185	190
Villeton	227	229	Savignac sur Leyze	159	160	Pindères	123	130	St Beauzeil		70	Le Temple sur Lot	466	491
TOTAL	3 129	3 156	Segalas	119	120	Pompogne	86	91	St Sylvestre	1 229	1 248	TOTAL	16 106	16 322
			Taillebourg	34	34	Puch d'Agenais	357	373	Tournon d'Agenais	448	455			
			Tombeboeuf	263	269	Ste Gemme Martailiac	182	186	Trémons	186	185			
			Tonneins	903	916	St Léger	75	80	Valeilles	117	163			
			Tourtres	77	77	St Léon	148	151	TOTAL	4 140	4 754			
			Trentels	331	428	St Martin Curton	166	170						
			Varès	298	304	St Pierre de Buzet	154	154						
			Verteuil	254	255	Saumejan	51	53						
			Villebramar	62	64	Villefranche du Queyran	237	239						
			Villeneuve sur Lot Ndl.+SdL	1 254	1 261	TOTAL	7 913	8 329						
			TOTAL	21 994	22 321									

Consommations facturées EAU POTABLE

Brame			Nord du Lot				Nord de Marmande				Albret			Sud du Lot			
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021
Agnac	31 250	24 987	Agmé	6 010	5 301	Auriac sur Dropt	10 747	8 416	Andiran	57 978	55 462	Aiguillon	238 445	231 900			
Allemans du Dropt	29 690	28 316	Armillac	13 871	13 256	Baleysagues	15 516	14 561	Barbaste	91 898	90 863	Allez et Cazeneuve	27 038	36 282			
Bourgougnague	22 299	18 250	Beaugas	22 243	24 092	Beaupuy	69 259	70 190	Bruch	29 720	32 207	Auradou	7 575	6 936			
Boumel	18 809	16 694	Birac sur Trec	347 683	34 003	Cambes	8 544	8 514	Calignac	29 898	29 499	Bazens	44 990	40 223			
Cahuzac	19 987	20 895	Boudy de B	16 649	18 050	Castelnau sur Gupie	45 053	49 038	Espiens	24 670	22 792	Beauville	37 828	30 740			
Castillonès	103 555	97 813	Brugnac	25 612	20 369	Caubon St Sauveur	12 543	13 714	Feugarolles	44 738	43 934	Blaymont	15 767	13 750			
Cavarc	13 579	12 408	Cancon	87 668	82 619	Duras	99 639	88 407	Fioux	18 165	17 511	Bourran	31 867	25 383			
Devillac	13 138	11 728	Casseneuil	136 194	144 682	Escassefort	30 662	31 445	Francescas	36 413	40 977	Cassignas	7 975	8 408			
Doudrac	9 939	6 841	Castelmoron sur Lo	306 135	298 386	Esclottes	9 252	10 515	Fréchou	12 054	10 852	Castella	23 845	22 987			
Douzains	21 215	17 810	Castelnau de G	37 328	28 559	Lachapelle	3 668	5 182	Lamontjoie	31 498	34 921	Cauzac	31 015	28 122			
Ferrensac	18 271	14 022	Clairac	126 285	135 862	Lagupie	37 403	35 250	Lannes - Villeneuve	22 178	21 065	Clermont Dessous	52 917	48 377			
La Sauvetat du Dropt	35 768	33 137	Coulx	28 426	24 036	Levignac de Guyenne	41 744	40 271	Lasserre	5 690	4 932	Cours	13 760	14 023			
Lalandusse	14 057	12 744	Fauguerolles	34 398	38 943	Loubès Bernac	38 684	32 874	Lavardac	144 466	129 645	La Croix Blanche	45 200	58 220			
Lauzun	43 344	42 994	Fauillet	40 401	34 853	Marmande	92 401	95 611	Mézin	91 690	83 567	Dolmayrac	46 959	39 584			
Lavergne	39 240	32 660	Fongrave	16 696	18 769	Mauvezin sur Gupie	29 572	32 268	Moncaut	30 223	28 844	Dondas	16 029	14 404			
Mazières Naresse	9 773	11 700	Gavaudun	23 475	22 838	Monteton	18 250	22 583	Moncrabeau	49 972	52 142	Engayrac	10 601	10 052			
Miramont de Guyenne	147 938	143 792	Gontaud de N	89 226	82 187	Pardaillan	21 832	27 207	Mongaillard	9 458	10 021	Frégimont	11 515	16 508			
Montauriol	12 579	12 524	Grateloup St G	24 782	22 946	St Astier	13 929	17 065	Montagnac sur A	32 157	37 400	Frespech	25 397	22 832			
Montaut	17 952	17 071	Hautevignes	9 000	8 828	St Avit	12 920	12 759	Montesquieu	38 457	37 177	Galapian	16 568	18 690			
Moustier	15 183	16 123	Labretonie	18 078	17 441	St Géraud	4 036	4 184	Nérac	407 945	389 522	Granges sur Lot	31 873	28 637			
Parranquet	13 132	12 198	Lacaussade	16 021	14 689	St Jean de Duras	17 546	12 786	Nomdieu	9 126	12 790	Hauteffage la Tour	52 545	47 899			
Peyrières	23 363	14 284	Laparade	26 866	27 068	St Martin Petit	26 378	25 935	Pompiery	10 240	10 551	Lacépède	25 499	24 939			
Puyserampion	19 545	16 077	Laperche	13 924	7 002	St Pardoux du Breuil	19 633	29 994	Poudenas	17 142	14 836	Lafitte sur Lot	41 366	38 936			
Rayet	15 633	14 713	Laussou	25 790	23 136	St Pierre sur Dropt	17 426	25 132	Réaup Lisse	38 265	36 463	Lagarigue	19 759	16 079			
Rives	34 856	22 237	Le Lédar	68 609	61 477	St Sémin de Duras	26 539	29 042	St Pé St Simon	12 593	12 621	Laroque Timbaut	86 486	96 114			
Roumagne	37 276	29 460	Longueville	16 634	12 761	Ste Bazeille	144 501	151 626	St Vincent de L	12 298	14 381	Laugnac	31 055	38 511			
Sérignac Péboudou	21 003	14 953	Lougratte	37 862	32 400	Savignac de duras	12 477	13 902	Ste Maure de P	20 254	19 616	Lusignan Petit	19 644	19 512			
Seyches	48 351	42 681	Monbahus	54 777	49 603	Soumensac	20 205	13 046	Saumont	15 336	13 763	Madailan	35 142	46 884			
St Colomb de Lauzun	43 794	32 476	Monclar	46 593	42 991	Ste Colombe de Duras	11 869	10 708	Sos	34 838	33 703	Massels	8 366	9 021			
St Etienne de Villeréal	29 919	19 564	Monflanquin	174 081	206 585	Villeneuve de Duras	20 070	19 280	Thouars	7 801	8 266	Monbalen	25 093	28 366			
St Martin de Villeréal	14 070	11 641	Monségur	23 885	21 590	Virazeil	82 330	95 194	Vianne	48 297	44 259	Montpezat d'Agenais	40 414	35 237			
St Pardoux Isaac	53 901	47 983	Montagnac sur Lède	25 744	22 739	TOTAL	1 014 628	1 046 699	Xaintrilles	20 652	19 546	Nicole		10 898			
St Quentin du Dropt	40 528	32 818	Montastruc	14 378	14 886				TOTAL	1 456 110	1 414 128	Port Sainte Marie	109 620	89 958			
Tourliac	22 184	20 030	Montignac de L	29 114	24 014							Prayssas	69 864	62 998			
Villeréal	81 310	72 145	Montignac T	7 964	7 290							Pujols	229 327	184 542			
TOTAL	1 136 431	995 769	Monviel	8 215	7 101							Puymirol	61 367	54 853			
			Moulinet	11 887	12 424	Porte des Landes			2 020	2 021	Lot Amont						
Garonne	2 020	2 021	Paillolles	17 992	20 562	Allons	10 967	10 838		2 020	2 021	Saint Antoine de Ficalba	37 605	37 577			
Caumont	32 457	30 909	Paulhiac	30 084	24 072	Ambrus	5 880	7 255	Anthé	17 290	18 722	Saint Jean de Thurac	35 597	32 447			
Calonges	24 908	24 592	Pinel Hauterive	37 742	35 976	Anzex	21 162	21 181	Auradou	14 839	16 397	Saint Laurent	19 644	17 415			
Fourques	61 496	59 926	Puymiclan	37 169	33 113	Beauziac	15 475	14 505	Cazideroque	18 556	17 184	Saint Maurin	28 977	27 652			
Lagruere	17 478	17 446	St Aubin	26 265	29 789	Buzet sur Baise	76 987	79 605	Courbiac	10 063	10 806	Saint Robert	14 121	12 164			
Marmande	17 891	18 442	St Barthélémy	27 057	23 022	Casteljaloux	304 040	296 501	Dausse	22 718	21 202	Saint Romain le Noble	24 454	23 909			
Mas d'Agenais	79 844	66 472	St Etienne de F	27 802	29 991	Caubeyres	13 657	14 269	Massoules	14 475	14 909	Saint Salvy	14 469	13 117			
Monheurt	7 041	7 193	St Eutrope	54 910	52 260	Damazan	110 076	96 498	Penne d'Agenais	144 889	148 930	Saint Sardos	19 597	19 569			
Razimet	19 010	16 409	St Maurice	7 088	5 532	Fargues sur Ourbise	24 396	18 768	Roquecor		29 885	Saint Urcisse	14 528	15 093			
Ste Marthe	29 364	28 012	St Pastour	22 896	19 955	Grezet-Cavagnan	21 887	21 845	St Amans du Pech		13 296	Sainte Colombe de V	27 460	34 536			
Senestis	5 988	5 764	Ste Livrade	212 349	287 956	Labastide Castel Amouroux	28 397	28 389	St Beauzeil		8 453	La Sauvetat de Savères	29 257	24 485			
Villeton	21 868	20 537	Salles	23 272	28 336	La Réunion	34 130	34 224	St Sylvestre	107 346	107 460	Sembas	9 838	9 516			
TOTAL	317 345	295 702	Sauvetat sur Lède	37 189	37 065	Leyritz-Moncassin	38 856	38 962	Tournon d'Agenais	64 998	64 118	Tayrac	25 494	24 123			
			Savignac sur Leyze	18 262	14 846	Pompogne	10 916	10 946	Trémons	16 664	15 444	Le Temple sur Lot	53 335	60 892			
Villeneuve sur Lot	2020	2021	Segalas	21 976	15 872	Pindères	11 600	11 632	Valeilles	12 319	16 472	Total	1 963 247	1 884 264			
Bias	125 467	135 410	Taillebourg	5 658	2 960	Puch d'Agenais	39 704	39 364	TOTAL	444 157	503 278						
Villeneuve sur Lot	1 112 737	1 103 612	Tombeboeuf	28 485	22 649	Ste Gemme Martailiac	29 727	29 562									
TOTAL	1 238 204	1 239 022	Tonneins	110 742	97 059	St Léger	3 345	5 077									
			Tourtres	13 577	7 647	St Léon	22 560	21 533									
			Trentels	35 209	39 123	St Martin Curton	18 319	18 369									
			Varès	39 491	33 061	St Pierre de Buzet	16 296	14 387									
			Verteuil	35 393	26 916	Saumejan	5 539	5 554									
			Villebramar	7 548	5 504	Villefranche du Queyran	59 459	59 622									
			Villeneuve sur Lot	120 980	123 596	TOTAL	923 375	898 886									
			TOTAL	3 011 640	2 680 278												

1.6 La qualité de l'eau

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	126	126	100%
Brame	64	64	100%
Garonne	57	57	100%
Lot Amont	50	50	100%
Nord du Lot	136	136	100%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	60	60	100%
Sud du Lot	120	120	100%
Villeneuveois	136	134	99%
Indice Pondéré	686	684	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **100 %**

2021	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	144	137	95%
Brame	67	66	99%
Garonne	41	39	95%
Lot Amont	52	52	100%
Nord du Lot	156	151	97%
Nord de Marmande	63	63	100%
Porte des Landes	77	69	90%
Sud du Lot	135	132	98%
Villeneuve	165	165	100%
Indice Pondéré	756	737	97%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : 97 %.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de séjour important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2021, ce sont 79 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 29 %.

Des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées.

Le volume total purgé en 2021 est de 171 692 m³.

De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés, ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	180 m	2018
			2 030 m	2020
	Mazières-Naresse	Moulin de Mazières	2 270 m	2021
Garonne	Marmande	Coussan	1 275 m	2021
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
	Birac	Bitau	230 m	2021
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Penne St Sylvestre	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018
	Laroque Timbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
	Castella	Touyre	3 160 m	2021
Tournon	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les territoires de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Penne St Sylvestre, de Tournon, du Sud de Marmande, du Mas d'Agenais, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuve, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

2.1.1.3 Facture type

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
AL - Vianne	3,00	0,1700	15,40	1,603	0,0995	0,3300	317,66	2,65
BR / NDL / NDM / SDL			51,43	1,3167	0,0900	0,3300	328,38	2,74
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,08	0,7053	0,1289	0,3300	324,89	2,71
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	29,02	0,7139	0,1053	0,3300	282,06	2,35
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	28,48	0,7486	0,1300	0,3300	346,03	2,88
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	56	0,3653	0,1020	0,3300	322,49	2,69
LA - Tournon	22,90	0,6414	31,24	0,8377	0,0900	0,3300	354,66	2,96
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	30,85	0,9391	0,0900	0,3300	313,12	2,61
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	26,44	0,6708	0,0637	0,3300	266,09	2,22
SdL - Aiguillon			29,30	1,0245	0,0674	0,3300	241,84	2,02
Villeneuvois			30,06	1,0367	0,0799	0,3300	246,57	2,05

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2021 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
Ambrus	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,3500	0,0800	0,3300	317,77	2,65
AL - Barbaste	30,00	0,8500	0,0800	0,3300	222,82	1,86
AL - Lavardac	30,00	1,3000	0,0800	0,3300	279,79	2,33
AL - Mongaillard Vianne (écarts) Xaintraillies	43,00	1,1000	0,0800	0,3300	281,90	2,35
AL - Nérac	30,00	1,1000	0,0800	0,3300	254,47	2,12
AL - Pompiey	30,00	1,3500	0,0800	0,3300	286,12	2,38

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			53,53	1,3704	0,0966	0,3300	340,45	2,84
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,89	0,7337	0,2000	0,3300	339,19	2,83
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	30,03	0,7387	0,0850	0,3300	284,76	2,37
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	29,52	0,7762	0,1700	0,3300	356,78	2,97
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	59,08	1,3983	0,1800	0,3300	469,64	3,91
LA - Tournon	22,90	0,6414	32,25	0,8507	0,1300	0,3300	363,50	3,03
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	32,29	0,9833	0,1020	0,3300	323,27	2,69
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	27,44	0,6963	0,0550	0,3300	270,33	2,25
SdL - Aiguillon			34,89	1,1146	0,0897	0,3300	267,86	2,23
Villeneuvois			31,28	1,0785	0,0761	0,3300	253,95	2,12

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1700	0,1000	0,3300	293,29	2,44
PDL - Ambrus	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,4200	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Lavardac	30,00	1,3700	0,1000	0,3300	291,18	2,43
AL - Xaintrailles et Montgaillard	43,00	1,1700	0,0100	0,3300	281,90	2,35
AL - Vianne	30,00	1,7500	0,1000	0,3300	339,29	2,83
AL - Nérac	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Pompiery	30,00	1,4200	0,1000	0,3300	297,51	2,48

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,71 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

- Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service : Penne St Sylvestre, Mas d'Agenais et Sud de Marmande, Tournon, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron.

- Pour les territoires en régie :

La part de l'abonnement est restée stable et la part consommation a légèrement augmenté afin de tendre progressivement vers un prix unique de l'eau sur le territoire syndical.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

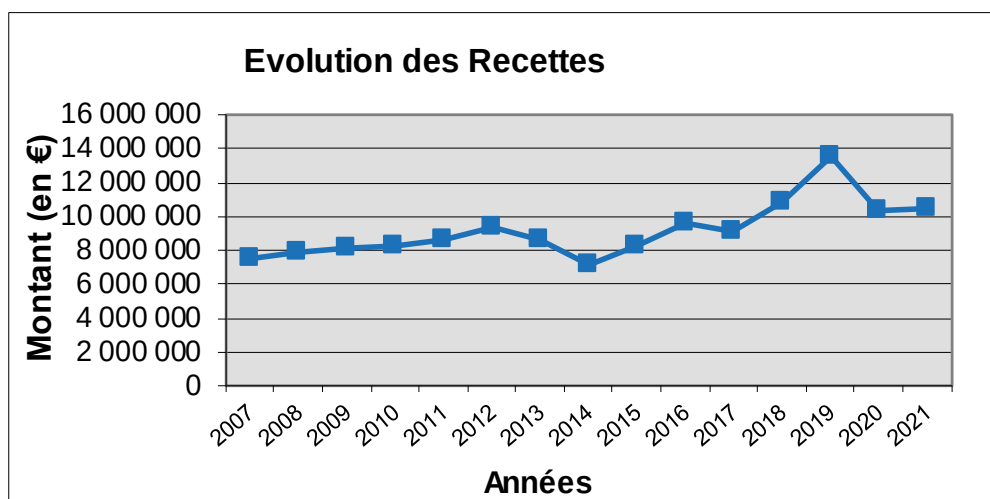
Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **2 579 938 € TTC** d'impayés sur les factures de 2020 (contre 605 053 € TTC sur les factures de 2019), soit un taux de **3,55 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2021 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à **10 415 407 €**.



2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2021, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **142 170 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2021 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation : 10 415 407 € TTC

Redevances d'occupation par antennes téléphoniques : 142 170 € TTC

2.3.2. La dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **30 049 478 €**.

Huit emprunts réalisés en 2021 : 4 539 000 €.

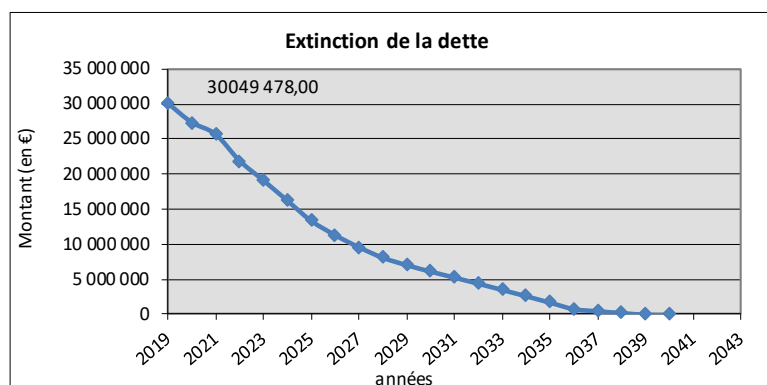
Année d'extinction de la dette : en 2043.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3,4 années.

L'indice est considéré comme très bon.



Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4. Travaux

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2021

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Xaintrailles	Renouvellement de réseau dans le cadre de l'aménagement du bourg
	Nérac	Restructuration et renouvellement de réseau
	Vianne	Renouvellement de réseau
	Lavardac	Renouvellement de réseau
	Fréchou	Restructuration de réseau
	Barbaste	Renforcement de réseau
Brame	Miramont de Guyenne - Moustier	Renouvellement de réseau
Garonne	Sainte Marthe	Déplacement de réseau
	Fourques sur Garonne	Renforcement et modification de réseau
Lot-Amont	Saint Beauzeil	Renouvellement lieu-dit Périgord
	Roquecor	Renouvellement réseau cassant, lieux-dits Ferrussac et le Pouch
Nord du Lot	Villeneuve	Création de la liaison Bartis-Monfabès
Nord de Marmande	Ste Colombe de Duras	Extension du réseau
	Lagupie	Déplacement de réseau
	Mauvezin sur Gupie	Renouvellement de réseau
Porte des Landes	Casteljaloux	Déplacement de réseau
	Labastide	Restructuration du réseau
	Castelamouroux	
Sud du Lot	Puymirol	Maillage du réseau
	Frespech	Renouvellement et déplacement du réseau
		Renouvellement de réseau cassant
	Lusignan Petit	Modification du réseau
	Saint Romain le Noble	Déplacement et renforcement du réseau
Villeneuvois	Villeneuve	Déplacement du réseau dans le cadre de l'aménagement de la RN21
		Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 2

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **462 470 €** en 2020 (3 310 € en 2019, 1 206 374 € en 2018). Il n'y a pas eu de subventions de l'Agence de l'Eau en 2021.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical.

Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-après.

	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montants (€ HT)
Albret	775 843	3 118 637	3 894 480
Brame	154 000	249 536	403 536
Garonne	70 540	70 100	140 640
Lot Amont	126 060	458 660	584 720
Nord du Lot	326 346	2 676 610	3 002 956
Nord de Marmande	188 662	546 198	734 860
Porte des Landes	2 146 549	2 256 204	4 402 753
Sud du Lot	1 138 177	1 571 118	2 709 295
Villeneuvois	395 669	2 728 124	3 123 793
TOTAUX	5 321 846	13 675 187	18 997 033

Total prévisionnel des investissements : 18 997 033 €HT

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Usine de Nazareth : mise en place d'un traitement complémentaire et renouvellement des membranes
	Moncrabeau	Réhabilitation du surpresseur de Gardère
	Réaup Lisse	Interconnexion avec le réseau de Mézin
	Lavardac et Nérac	Réhabilitation de réservoirs
	Bruch	Traitement calcocarbonique au forage
Brame	Source de la Brame	Equipement d'un groupe électrogène
	Villereal	Renouvellement de réseaux
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
Lot-Amont	Massoulès	Aménagements de la source de Jaubardet
	Tournon	Réhabilitation bâche de Camp de Garde
	Massoulès	Réhabilitation réservoir
Nord du Lot	Monflanquin, Cancon, Monclar, Pauhliac, St Pastour	Réhabilitation des réservoirs
	Pinel	Doublement de la prise d'eau et équipements de sécurité
	Monflanquin	Renouvellement de réseau - Bayssac
	Trentels	Interconnexion Trentels – UDI de Savignac
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	Auriac sur Dropt	Réhabilitation du forage de Desprin
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bâche eau traitée du forage
Porte des Landes	Pompogne	Réhabilitation de la bâche et de la station de pompage de Lagagnan
	Casteljaloux	Renouvellement des réseaux
	Anzex, Ambrus, Labastide	Réhabilitation des réservoirs
	Castelamoureux	

Territoire	Commune	Opération
Sud du Lot	St Antoine de Ficalba	Sécurisation électrique et réhabilitation du forage du Mail Sécurisation de l'unité de distribution
	Port Sainte Marie, Pujols et Saint Maurin	Réhabilitation des réservoirs
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien
Villeneuvois	Villeneuve	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
	Villeneuve	Renouvellement du réseau avenue Jacques Bordeneuve
	Villeneuve	Equipement du forage de secours n°1
	/	Etude des forages de secours n°2 et 3

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2021 s'élevait à : **53 302 €** (36 771 € en 2020, 33 554 € en 2019).

Le montant qui a été utilisé en 2021 pour des abandons de créances s'est élevé à : **40 397 €** (33 063 € en 2020, 32 055 € en 2019).

En 2021, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **93 698 €**, soit un taux de **0,0082 €/m³ facturés en 2020**. (76 280 € en 2020, soit 0,00719 €/m³ facturés en 2019).

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1. Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité.

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de 5 000 € a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à 16 999 €.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à 17 120 €. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar. Le montant total s'élevait à 8 155 €.

En 2019, trois associations ont reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR.

L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les associations suivantes ont reçu une participation pour leurs actions :

💧 Association INTER AIDE

Projet : Amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal

Pays : GUINEE

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

💧 Association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE

Projet : Réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez

Pays : NIGER

Subvention accordée par EAU47 : 787 €

💧 Association du NORD POUR LE SUD

Projet : Construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna

Pays : TOGO

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

Aucune nouvelle aide n'a été accordée en 2021. Le montant des aides versé s'élevait à : **1 500 €**, un solde de versement de l'aide à l'association Une Goutte d'Eau.

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 169 communes du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne en 2021.

1.1.1. Service délégué

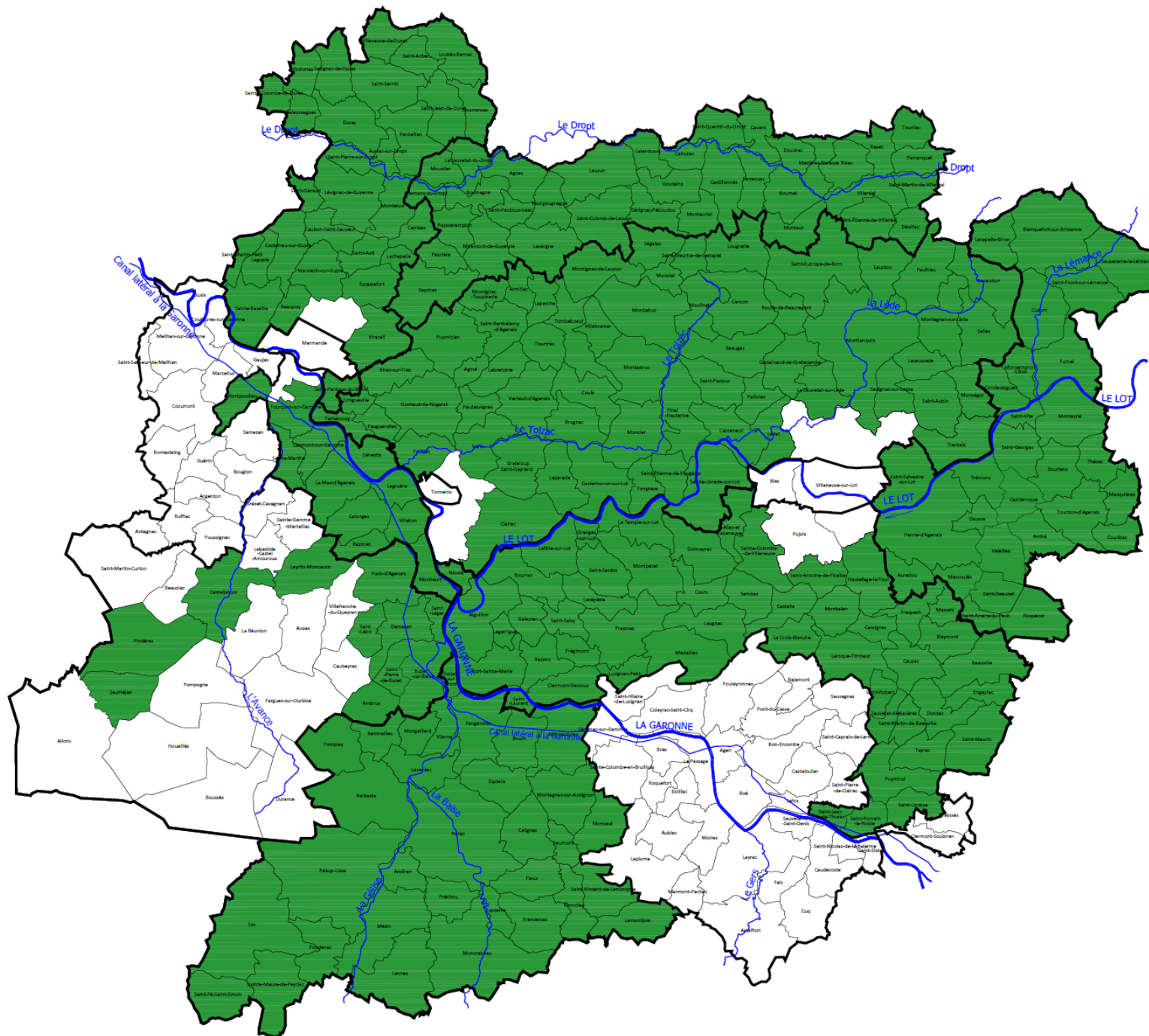
En 2021, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot Amont, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont (secteur Fumélois)
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse et Castelmoron sur Lot.

1.1.2. Service en régie

En 2021, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur les territoires de l'Albret, Porte des Landes et Garonne, sur les communes Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande) et Laparade (Nord du Lot).

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.



1.2 Les abonnés

1.2.1. Les chiffres clés

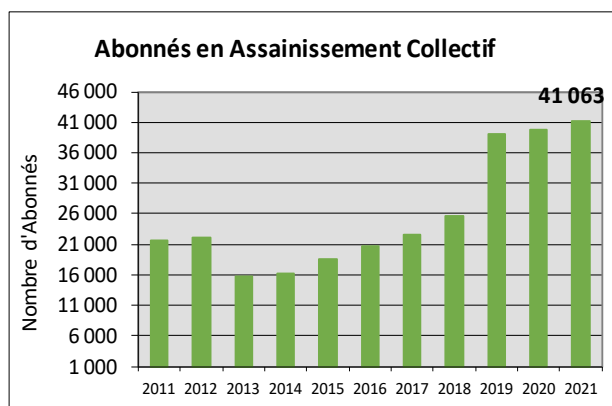
Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	2 285	2 306	6 972	7 766	7 917
Brame	2 879	4 472	4 395	4 484	4 648
Fumelois			5 628		
Garonne				1 241	1 212
Lot Amont				6 659	7 190
Mas d'Agenais			635		
Nord du Lot	6 192	6 490	7 312	8 033	8 345
Nord de Marmande	2 621	2 707	2 807	2 808	2 846
Penne Saint Sylvestre	1 672	1 709	1 712		
Porte des Landes	2 897	3 470	3 636	3 548	3 510
Sud du Lot	3 762	3 727	5 258	5 338	5 395
Sud de Marmande		532	541		
Tournon	256	258	213		
TOTAUX	22 564	25 744	39 109	39 877	41 063

Le nombre d'abonnés était en baisse sur l'ensemble du Syndicat en 2013 (suite au transfert de la compétence assainissement de certaines communes au profit de l'Agglomération d'Agen).

Depuis, l'augmentation du nombre d'abonnés n'a pas cessé, en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintraillès en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiey, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumelois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles en 2021.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **96 790**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021	2020		2021
Agnac		8	Birac sur Trec	143	145	Andiran	44	50	Aiguillon	1612	1660	Blanquefort sur Briolance	69	71
Allemans du Dropt	223	235	Cancon	463	484	Barbaste	585	592	Bazens	nc	46	Bourliens	40	38
Cahuzac	47	51	Casseneuil	772	826	Bruch	121	133	Beauville	nc	169	Condezaygues	270	273
Castillonès	585	606	Castelmoron sur Lot	581	590	Calignac	73	80	Bourran	nc	46	Cuzorn	106	100
La Sauvetat du Dropt	161	165	Castelnaud de G	129	129	Espiens	25	22	Clermont Dessous	nc	65	Dausse	151	151
Lauzun	230	240	Clairac	819	872	Feugarolles	116	128	Cours	nc	17	Fumel	2160	2144
Lavergne	26	26	Fauguerolles	21	20	Francescas	188	195	La Croix Blanche	nc	109	Lacapelle Biron	113	114
Miramont de Guyenne	1569	1652	Fauillet	97	99	Le Frechou	34	30	Dolmayrac	nc	25	Monsempron Libos	806	828
Montauriol	36	38	Fongrave	64	66	Lamontjoie	121	131	Dondas	nc	30	Montayral	850	842
Montaut	31	34	Gavaudun	18	23	Lannes - Villeneuve	67	75	Engayrac	nc	19	Penne d'Agenais	710	704
Rives	3	2	Gontaud de N	295	311	Lavardac	1082	1055	Frégimont	nc	29	Roquecor		114
Seyches	318	326	Lacaussade	35	36	Mézin	647	707	Frespech	nc	34	St Amans du Pech		36
St Colomb de Lauzun	99	100	Laparade	78	72	Moncaut	58	57	Galapian	nc	75	St Front sur Lémance - bour	103	104
St Pardoux Isaac	513	510	La Sauvetat sur Lède	159	142	Moncrabeau	135	147	Granges sur Lot	nc	210	St Front - Bonaguil	14	nc
Villereal	643	655	Le Lédar	119	121	Montgaillard	37	36	Hauteage la Tour	nc	127	St Georges	41	33
TOTAL	4484	4648	Longueville	42	41	Montagnac sur A	71	74	Lacépède	nc	48	St Sylvestre sur Lot	813	813
			Lougratte	75	78	Montesquieu	48	51	Lafitte sur Lot	nc	150	St Vite	413	414
Nord de Marmande			Monbahus	113	120	Nérac	3303	3294	Lagarrigue	nc	38	Sauveterre la Lémance	189	174
	2020	2021	Monclar	261	264	Le Nomdieu	41	37	Laroque Timbaut	nc	508	Tournon	210	201
Auriac	24	25	Monflanquin	592	622	Pompiet	28	26	Laugnac	nc	109	Valeilles		36
Beaupuy	394	384	Monségur	43	45	Poudenas	77	83	Lusignan Petit	nc	35	TOTAL	7058	7190
Castelnau sur Gupie	163	169	Montagnac sur Lède	31	31	Réaup Lisse	96	94	Montpezat	nc	69			
Duras	428	451	Montignac de L	21	24	Saint Vincent de L.	3	4	Port Sainte Marie	nc	522	Porte des Landes		
Escassefort	139	134	Paulhiac	13	14	Saumont	31	32	Saint Laurent	nc	158		2020	2021
Lagupie	47	48	Pinel Hauterive	40	38	Sos	209	244	Prayssas	nc	191	Ambrus	13	13
Lévigac de Guyenne	120	126	Puymiclan	81	82	Thouars	54	56	Puymirol	nc	276	Buzet sur Baise	384	380
Loubes-Bernac	57	68	St Aubin	44	53	Vianne	377	386	Saint Antoine de Ficalba	nc	185	Casteljaloux	2490	2490
Marmande	2	2	St Barthelemy d'Agenais	164	172	Xaintraillies	95	98	Saint Maurin	nc	103	Damazan	484	450
Monteton	17	21	St Etienne de Fougères	79	83	TOTAL	7 766	7 917	Saint Salvy	nc	10	Leyritz Moncassin	14	14
Ste Bazeille	885	874	St Eutrope de Born	41	45				Saint Sardos	nc	34	Pindères	61	61
St Martin Petit	16	15	St Maurice de Lestapel	17	8	Garonne			La Sauvetat de Savères	nc	102	Puch d'Agenais	87	87
St Pardoux du Breuil	126	100	St Pastour	74	76		2020	2021	Tayrac	nc	39	Saumejan	15	15
Saint Sernin	61	64	Ste Livrade sur Lot	2 058	2 090	Calonges	67	67	Le Temple sur Lot	nc	157	TOTAL	3548	3510
Soumensac	nc	30	Salles	21	22	Caumont sur Garonne	167	164	Total	1 612	5 395			
Villeneuve de Duras	63	70	Savignac sur Leyze	35	38	Fourques sur Garonne	329	334						
Virazeil	266	265	Ségalar	18	17	Mas d'Agenais	544	531						
TOTAL	2 808	2 846	Tombeboeuf	134	136	Monheurt	45	45						
			Tourtres	5	6	Montpouillan	60	43						
			Trentels	134	169	Sainte Marthe	29	28						
			Verteuil d'Agenais	104	113	TOTAL	1241	1212						
			Villebramar		22									
			TOTAL	8 033	8 345									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **18**, à savoir :

Territoire	Entreprise	Système d'assainissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
NDL	Groupe UPF Coufidou / Coufidou séchage	Sainte Livrade	oui
AL	Camping St Louis	Lamontjoie	non
LA	Camping Capfun _ Domaine d'Ullule	Tournon	non
NDL	Photo Veysset	Monflanquin	non
SDL	Longuesserre - Pruneaux de Menet	Temple sur Lot	non
SDL	Troubadour	Clermont Dessous bourg	non
NDL	Laverie automatique	Casseneuil	non
LA	Pressing de la Source - Montayral	Condezaygues	non
LA	Pressing de la Source - Monsempron Libos	Condezaygues	non
BR	Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de Guyenne	
LA	Les Fleurons (Penne d'Agenais)	Croquelardit	oui
LA	Leclerc (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Fromagerie de la Lémance (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	Roucadil (Montayral)	Condezaygues	oui
LA	maison funéraire (Montayral)	Condezaygues	non
LA	Mc Donalds (Montayral)	Condezaygues	non
NDM	Cave du Marmandais (Beaupuy)	Marmande	oui
NDM	SARL Capitou (Virazeil)	Marmande	non

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- SFAM (Casteljaloux – Porte des Landes) – 2022
- Knauf (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Casteldélices (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Thermes de Casteljaloux (Casteljaloux – Porte des Landes)
- Cave de Buzet (Buzet sur Baïse – Porte des Landes)
- Pereira SARL (Montayral – Lot Amont)

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2021, il y a eu **41** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **0,92 pour 1000 abonnés**.

1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beaupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

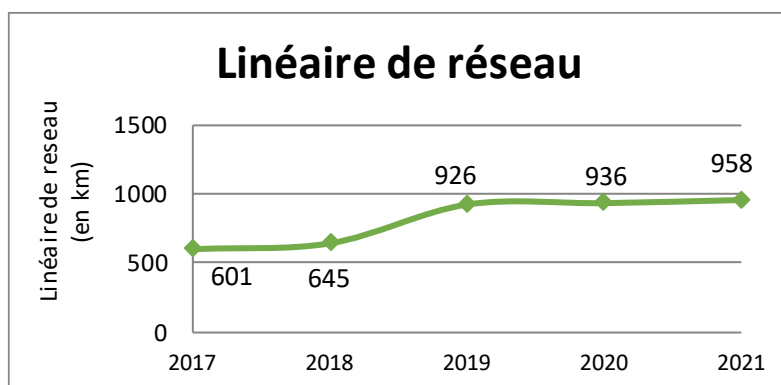
Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
	2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2 020	2 021		2020	2021
Agnac		nc	Birac sur Trec	12 186	11 119	Andiran	2 039	3 186	Aiguillon	156 158	151 315	Blanquefort sur Briolance	5 619	4 767
Allemands du Dropt	16 614	16 872	Cancon	35 635	36 919	Barbaste	48 054	51 094	Bazens	nc	2 926	Bourlens	2 662	2 109
Cahuzac	4 122	4 035	Casseneuil	66 385	56 962	Bruch	7 867	10 294	Beauville	nc	8 475	Condezaygues	22 523	17 778
Castillonès	54 721	57 304	Castelmoron sur Lot	68 463	63 187	Calignac	5 719	6 181	Bourran	nc	3 121	Cuzorn	9 610	8 280
La Sauvetat du Dropt	14 322	11 308	Castelnaud de G	9 144	7 675	Espiens	1 314	1 315	Clermont Dessous	nc	5 190	Dausse	11 759	11 369
Lauzun	15 335	13 189	Clairac	71 392	76 620	Feugarolles	11 171	12 947	Cours	nc	969	Fumel	182 594	171 754
Lavergne	2 199	1 612	Fauguerolles	2 104	1 800	Francescas	13 606	24 148	La Croix Blanche	nc	8 468	Lacapelle Biron	7 930	5 589
Miramont de Guyenne	132 384	213 809	Fauillet	11 781	10 568	Le Frechou	1 890	1 884	Dolmayrac	nc	1 705	Monsempron Libos	62 653	53 555
Montauriol	1 307	1 623	Fongrave	3 882	4 135	Lamontjoie	9 581	16 448	Dondas	nc	1 658	Montayral	109 586	193 012
Montaut	2 750	1 701	Gavaudun	1 303	973	Lannes - Villeneuve	3 541	4 280	Engayrac	nc	920	Penne d'Agenais	82 877	82 629
Rives	1 048	1 341	Gontaud de N	23 347	22 831	Lavardac	91 357	86 151	Frégimont	nc	2 203	Roquecor		6 774
Seyches	24 025	20 925	Lacaussade	2 861	2 473	Mézin	45 425	56 722	Frespech	nc	2 210	Sauveterre la Lémanche	13 068	8 497
St Colomb de Lauzun	8 292	7 589	Laparade	6 988	3 735	Moncaut	4 023	4 199	Galapian	nc	4 687	St Amans du Pech		2 415
St Pardoux Isaac	38 649	33 266	La Sauvetat sur Lède	15 419	12 141	Moncrabeau	5 550	8 001	Granges sur Lot	nc	15 531	St Front sur Lémanche	11 582	7 589
Villereal	53 534	46 358	Le Lédar	10 579	9 460	Montagnac sur A	3 680	5 273	Hauteffage la Tour	nc	8 746	St Georges	3 057	1 453
TOTAL	369 302	430 932	Longueville	3 116	2 808	Montesquieu	4 817	6 850	Lacépède	nc	3 382	St Sylvestre sur Lot	66 029	64 090
Nord de Marmande			Lougratte	5 785	5 758	Montgaillard	1 986	2 155	Lafite sur Lot	nc	8 569	St Vite	40 278	29 634
			Monbahus	7 445	8 029	Nérac	243 541	259 890	Lagarrigue	nc	3 652	Tournon	39 792	38 934
	2 020	2 021	Monclar	22 031	18 298	Le Nomdieu	1 614	2 208	Laroque Timbaut	nc	39 079	Valeilles		2 300
Auriac	1 007	1 715	Monflanquin	62 599	68 247	Pompiey	1 851	2 090	Laugnac	nc	8 132	TOTAL	671 619	712 528
Beaupuy	33 651	33 457	Monségur	3 717	3 033	Poudenas	4 356	4 366	Lusignan Petit	nc	2 893	Porte des Landes		
Castelnau sur Gupie	13 078	14 543	Montagnac sur lède	3 327	2 375	Réaup Lisse	5 585	6 709	Montpezat	nc	4 394		2020	2021
Duras	41 610	40 547	Montignac de L	1 341	1 505	Saint Vincent de L	89	98	Port Sainte Marie	nc	38 363	Ambrus	687	762
Escassefort	8 736	8 765	Paulhiac	1 712	1 216	Saumont	2 761	3 338	Prayssas	nc	12 894	Buzet sur Baise	29 802	35 031
Lagupie	4 112	3 153	Pinel Hauterive	2 964	2 531	Sos	12 694	16 092	Puymirol	nc	28 504	Casteljaloux	214 922	214 922
Léviganc de Guyenne	8 141	9 716	Puymiclan	6 574	5 285	Thouars	3 597	3 905	Saint Antoine de Ficalba	nc	14 047	Damazan	64 033	66 892
Loubes-Bernac	4 362	4 257	St Aubin	6 051	4 302	Vianne	28 964	19 228	St Laurent / Port Ste Marie	nc	12 214	Leyritz Moncassin	1108	1108
Marmande	70	71	St Barthelemy d'Agenais	11 305	9 934	Xaintrailles	6 639	5 984	Saint Maurin	nc	6 289	Pindères	4626	4626
Monteton	2 209	2 070	St Etienne de Fougères	4 682	5 195	TOTAL	573 311	625 036	Saint Salv	nc	393	Puch d'Agenais	6852	6852
Ste Bazelle	71 826	71 425	St Eutrope de Born	3 468	3 609				Saint Sardos	nc	2 447	Saumejan	1940	1940
St Martin Petit	1 330	1 225	St Maurice de Lestapel	737	496				La Sauvetat de Savères	nc	6 512	TOTAL	323 970	332 133
St Pardoux du Breuil	7 334	10 645	St Pastour	3 468	3 329				Tayrac	nc	3 222			
Saint Sernin	3 996	6 261	Ste Livrade sur Lot	143 483	168 242				Le Temple sur Lot	nc	19 570			
Soumensac	nc	451	Salles	1 446	1 841				Total	156 158	432 680	Garonne		
Villeneuve de Duras	4 119	4 225	Savignac sur Leyze	2 708	2 560								2 020	2 021
Virazeil	22 410	22 196	Ségalas	1 452	1 119							Calonges	5 375	6 067
TOTAL	227 991	234 722	Tombeboeuf	9 760	9 863							Caumont sur Garonne	13 747	13 572
			Tourtres	272	170							Fourques sur Garonne	29 881	29 881
			Trentels	9 838	5 918							Mas d'Agenais	52 793	43 277
			Verteuil d'Agenais	12 247	10 026							Monheurt	3 049	3 158
			Villebramar		nc							Montpouillan	5 835	6 948
			TOTAL	672 997	666 287							Sainte Marthe	2 389	2 347
												TOTAL	113 069	105 250

1.3 Le réseau

1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	55 241	59 761	138 221	138 278	149 936
Brame	68 424	100 336	100 740	100 740	101 831
Fumelois			130 215		
Garonne				28 000	28 960
Lot Amont				175 364	178 779
Mas d'Agenais			12 123		
Nord du Lot	205 043	178 809	200 517	210 260	210 773
Nord de Marmande	73 707	78 049	72 756	72 756	74 925
Penne Saint Sylvestre	38 930	38 001	38 757		
Porte des Landes	49 610	62 707	73 939	73 090	78 140
Sud du Lot	103 242	106 356	137 071	137 071	134 925
Sud de Marmande		13 500	15 500		
Tournon	7 061	7 702	6 181		
TOTAUX	601 258	658 614	926 020	935 559	958 269



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous), par la réalisation d'extensions de réseau (Clubhouse de Cancon, Beaupuy, lieu-dit Lasfargues à Casseneuil, Jabarlan Gautier à Virazeil, Grand-Croix, à Duras etc.) mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres									
Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	155	Birac sur Trec	3 975	Andiran	2 213	Aiguillon	27 948	Blanquefort sur Briolance	3 284
Allemans du Dropt	5400	Cancon	13 543	Barbaste	16 469	Bazens Boussac	2 311	Bourliens	1 227
Cahuzac	1553	Casseneuil	17 526	Bruch	2 945	Bazens bourg		Condezaygues	8 743
Castillonès	16301	Castelmoron	10 491	Calignac Bourg	2 441	Beauville	3 688	Cuzorn	4 890
La Sauvetat du Dropt	3406	Castelnaud de G	3 903	Calignac Caudan		Bourran	3 575	Dausse	5 855
Lauzun	5092	Clairac	14 031	Espians	629	Clermont Dessous bourg	3 756	Fumel	39 962
Lavergne	1045	Fauguerolles	373	Feugarolles	4 303	Clermont Dessous Lapouilleille		Lacapelle Biron	2 980
Miramont de Guyenne	32009	Fauillet	5 452	Francescas	5 270	Clermont Dessous Fourtic		Monsempron Libos	15 111
Montauriol	1429	Fongrave	2 462	Le Frechou	688	Cours	494	Montayral	28 170
Montaut	1275	Gavaudun	910	Lamontjoie	5 028	La Croix Blanche	2 778	Penne d'Agenais	19 542
Rives	498	Gontaud de N	5 930	Lannes	3 392	Dolmayrac	634	Roquecor	3 634
Seyches	6720	Lacaussade	1 003	Villeneuve de M		Dondas	1 322	St Amans du Pech	750
St Colomb de Lauzun	2837	Laparade	1 800	Lavardac	17 684	Engayrac	501	St Front sur Lémance	3 777
St Pardoux Isaac	12672	Le Lédar	3 185	Mézin	11 246	Frégimont	197	St Georges	1 778
Villéréal	11439	Longueville	1 983	Moncaut	1 479	Frespech	1 649	St Sylvestre sur Lot	14 197
TOTAL	101 831	Lougratte	3 214	Moncrabeau	3 432	Galapian	2 134	St Vite	10 629
Nord de Marmande		Monbahus	4 604	Montgaillard	819	Granges sur Lot	5 577	Sauveterre la Lémance	6 318
		Monclar	7 075	Montagnac sur A	1 273	Hauteville la Tour	2 315	Tournon	6 032
Auriac sur Dropt	1 171	Monflanquin	13 535	Montesquieu	2 248	Lacépède	1 713	Valeilles	1 900
Beaupuy	11 069	Monségur	1 572	Nérac	43 326	Lafitte sur Lot	3 296	TOTAL	178 779
Castelnau sur Gupie	5 385	Montagnac	889	Le Nomdieu	797	Lagarigue	1 625	Porte des Landes	
Duras	12 337	Montignac de Lauzun	795	Pompiey	453	Laroque Timbaut	12 021	Ambrus	393
Escassefort	2 428	Paulhiac	681	Poudenas	1 925	Laugnac	2 854	Buzet sur Baïse	7997
Lagupie	1 519	Pinel Hauterive	1 416	Réaup Lisse	4 892	Lusignan Petit	873	Casteljaloux	47700
Levignac de Guyenne	3 637	Puymiclan	3 203	St Vincent de L	112	Montpezat d'Agenais	2 464	Damazan	15500
Loubès Bernac	1 529	St Aubin	2 372	Saumont	782	Port Sainte Marie	12 443	Leyritz Moncassin	1300
Monteton	672	St Barthélémy	4 718	Sos	4 165	Prayssas	4 956	Pindères	1650
Ste Bazeille	17 500	St Etienne de F	1 249	Thouars	1 640	Puymirol	5 961	Puch d'Agenais	2500
St Martin Petit	168	St Eutrope	1 617	Vianne	6 730	Saint Antoine de Ficalba	4 998	Saumejan	1100
St Pardoux du Breuil	4 342	St Maurice de L	996	Xaintraillies	3 555	St Laurent	3 718	TOTAL	78 140
St Sernin de Duras	2 437	St Pastour	1 567	TOTAL	149 936	Saint Maurin	2 067	Garonne	
Soumensac	1 232	Ste Livrade	53 178			Saint Salvy	633	Calonges	1 100
Villeneuve de Duras	1 845	Salles	1 201			Saint Sardos	1 772	Caumont sur Garonne	4 300
Virazeil	7 654	La Sauvetat sur Lède	3 667			La Sauvetat de Savères	3 586	Fourques sur Garonne	9 300
TOTAL	74 925	Savignac sur Leyze	1 455			Tayrac	1 387	Mas d'Agenais	10 200
		Ségallas	530			Le Temple sur Lot	9 679	Monheurt	1 260
		Tombeboeuf	5 568			Total	134 925	Montpouillan	1 700
		Tourtres	438					Sainte Marthe	1 100
		Trentels	4 017					TOTAL	28 960
		Verteuil	3 918						
		Villebramar	731						
		TOTAL	210 773						

1.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire de Lot-Amont 47 (Cazideroque) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **83 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **63,31 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2021, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	0,00	149,9	0
Brame	10,80	101,8	11
Garonne	0,00	29,0	0
Lot Amont	5,03	178,8	9
Nord du Lot	2,85	210,8	6
Nord de Marmande	10,68	74,9	8
Porte des Landes	0,00	78,1	0
Sud du Lot	15,56	134,9	21
Indice pondéré par les linéaires		5,74	

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	732	7 215	8 440	0	11 607
Brame	4 505	9 510	10 328	9 184	3 670
Fumelois			0		
Garonne				8 070	1 940
Lot Amont				5 970	17 972
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	24 841	24 631	29 423	34 945	6 928
Nord de Marmande	14 563	11 514	6 533	6 170	9 330
Penne St Sylvestre	7 480	7 490	14 635		
Porte des Landes	11 017	7 325	4 517	1 561	4 543
Sud du Lot	25 573	22 193	27 183	2 600	7 371
Sud de Marmande		0	0		
Tournon	0	1 478	650		
TOTAUX	88 711	91 356	101 709	68 500	63 361
Linéaire de réseau	601 258	658 614	926 020	935 559	935 559
Taux de curage	14,75%	13,87%	10,98%	7,32%	6,77%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	4	12	62	50	54
Brame	15	9	37	59	40
Fumelois			34		
Garonne				9	7
Lot Amont				55	74
Mas d'Agenais			0		
Nord du Lot	46	24	35	94	41
Nord de Marmande	15	14	10	27	13
Penne St Sylvestre	23	51	46		
Porte des Landes	30	30	25	27	26
Sud du Lot	16	11	28	0	14
Sud de Marmande		0	4		
Tournon	15	22	1		
Total	164	173	282	321	269

1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **55 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumémois.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

En 2021, les études ont démarré sur les bourgs des communes suivantes :

Barbaste, Nérac, Buzet-sur-Baïse, Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Puymiclan, Monteton, Saint-Martin-Petit, Seyches, Villereal, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Front-sur-Lémance, Lacapelle-Biron.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur la commune de Casteljaloux.

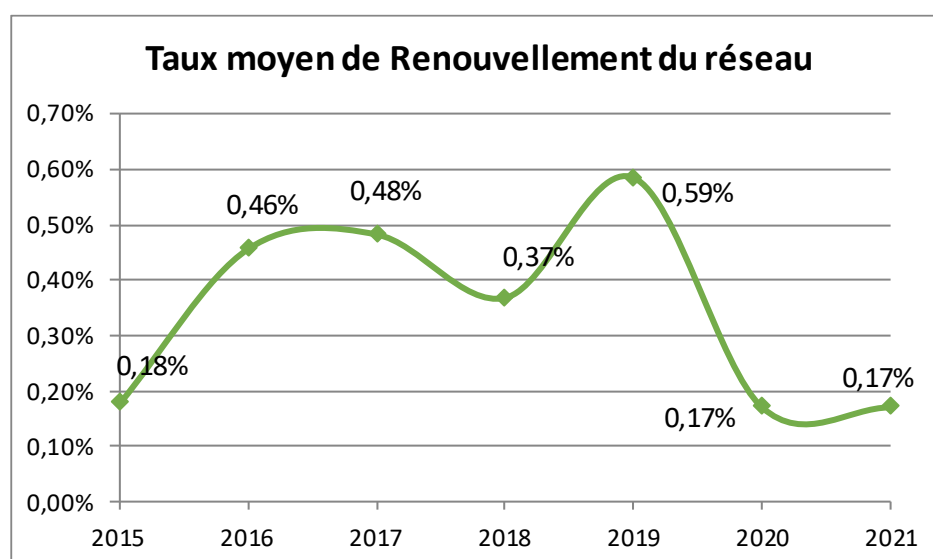
Des travaux sont notamment à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2020	2021
Albret	0	0
Brame	0	688
Garonne	0	1 705
Lot Amont	3 493	2 550
Nord du Lot	432	20
Nord de Marmande	0	0
Porte des Landes	2 300	3 435
Sud du Lot	100	485
TOTAUX	6 325	8 883

Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2021, le linéaire renouvelé est en hausse : **6 325 m.** (6 325m en 2020, 1 709m en 2019, 1 472 m en 2018).

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,17 %**

1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		52%

Les systèmes de Miramont et de Casteljaloux-Laugas ne sont pas équipés d'installation d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel et sont en cours d'installation. L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2021, le syndicat gère **181 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boues activées	bio-filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	21	6	0	3	0	1	3	2	1	37
Brame	6	6			1					13
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	11	6		1						18
Nord du Lot	29	5	5	2	2	1				44
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	3	6					2	1		12
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
TOTAL	98	47	8	7	7	2	8	3	1	181

1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles, ont transféré leur compétence assainissement collectif au syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :

Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiey, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumémois : Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

En 2021, les communes de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech et Valeilles ont transféré leur compétence assainissement au syndicat EAU47.

1.4.2. Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs.

En 2020 le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles a été assaini.

En 2021, le bourg de Villebramar a été assaini.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement des bourgs de Saint-Pierre-de-Buzet et de Saint-Léger.

1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré.

Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « pré du bourg » à Agnac et Belloc, à Casteljaloux, ont été renouvelées en 2020.

Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

Enfin, une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan.

En 2021, les stations de Prayssas, Bourlens et Casteljaloux Clarens ont été renouvelées et mises en service. En 2022, les stations de Penne d'Agenais – Croquelardit, Saumejan et Fourques sur Garonne ont été renouvelées.

La filière boues de la station de Laugas (Casteljaloux) fera également l'objet d'un renouvellement.

1.5 Les volumes

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2017	2018	2019	2020	2021
Albret	217 804	261 523	663 297	612 310	637 927
Brame	244 923	681 268	582 027	642 627	616 713
Fumélois			580 426		
Garonne				102 737	114 139
Lot Amont				1 139 765	1 353 058
Mas d'Agenais			54 988		
Nord du Lot	805 423	939 789	951 929	1 113 037	1 167 221
Nord de Marmande	351 374	253 104	283 107	274 634	222 516
Penne St Sylvestre	182 509	223 799	184 275		
Porte des Landes	354 067	525 366	484 388	680 491	683 101
Sud du Lot	350 726	387 300	518 460	178 788	517 861
Sud de Marmande		41 664	40 665		
Tournon	54 407	51 111	64 605		
TOTAL	2561233	3364924	4408167	4744389	5312536

*Remarque : sur les territoires de la Brame, le Nord de Marmande, du Nord du Lot et du Sud du Lot : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	37	21 325	1 167 544	637 927	54,6%
Brame	13	15 690	859 028	616 713	71,8%
Garonne	8	3 452	188 997	114 139	60,4%
Lot Amont	18	22 865	1 251 859	1 353 058	108,1%
Nord du Lot	44	29 174	1 597 277	1 167 221	73,1%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	222 516	59,7%
Porte des Landes	12	11 400	624 150	683 101	109,4%
Sud du Lot	35	18 250	999 188	517 861	51,8%
TOTAUX	181	128 966	7 060 889	5 312 536	74%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Volumes traités par les stations d'épuration

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont					
2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2 020		2 021	2020		2021			
Agnac		nc	Birac sur Trec	24 388	26 699	Andiran	nc	4 015	Aiguillon	178 788	196 407	Blanquefort sur B. bourg	4 380	3 045			
Allemans du Dropt	17 400	21 389	Cancon	78 589	109 499	Barbaste - Bourg	74 879	70 678	Bazens - Boussac	nc	nc	Blanquefort sur B. la sauve	2 048	3 180			
Cahuzac	545	nc	Casseneuil	146 490	123 397	Barbaste - Le Béas	nc	4 198	Bazens bourg	nc	nc	Bourlens	4 403	2 133			
Castillonès	94 359	111 145	Castelmoron sur Lot	36 051	44 348	Bruch	nc	10 950	Beauville	nc	23 000	Condezaygues	710 272	804 408			
La Sauvetat du Dropt	21 380	27 037	Castelnaud de G	1 176	nc	Calignac - Bourg	nc	4 745	Bourran	nc	4 819	Cuzorn bourg	11 060	15 524			
Lauzun	21 492	13 551	Clairac	73 756	75 956	Calignac - Caudan	nc	730	Clermont Dessous	nc	4 016	Cuzorn la Jasque Tesquet	5 952	4 032			
Lavergne	724	nc	Fauguerolles	590	nc	Espiens	nc	1 643	Clermont Dessous - Lapou	nc	3 480	Dausse	44 320	65 161			
Miramont de Guyenne	352 311	262 492	FaUILlet	9 583	nc	Feugarolles	nc	NC	Clermont Dessous - Fourti	nc	1 119	Lacapelle Biron	14 615	13 035			
Montauriol	7 322	13 681	Fongrave	5 016	9 617	Francescas	27 375	22 265	Cours	nc	nc	Penne - Croquelardit	182 826	232 688			
Montaut	1 761	nc	Gavaudun	1 444	8 133	le Frechou	nc	1 460	La Croix Blanche	nc	nc	Roquecor		nc			
Seyches	57 155	33 360	Gontaud de N	79 980	69 283	Lamontjoie	18 250	18 305	Dolmayrac	nc	nc	St Amans du Pech		nc			
St Colomb de Lauzun	5 487	8 904	Lacaussade N	480	nc	Lannes - Villeneuve de M.	nc	3 650	Dondas	nc	nc	Sauveterre la Lémance	71 134	104 130			
Villereal	62 691	125 154	Lacaussade S	2 832	nc	Lavardac	91 672	82 698	Engayrac	nc	nc	St Front sur L. Bonaguil	nc	nc			
TOTAL	642 627	616 713	Laparade	6 988	nc	Mézin	102 676	62 780	Frégimont	nc	nc	St Front sur L. bourg	12 529	16 371			
Nord de Marmande			Le Lédât	14 934	19 686	Moncaut	nc	4 015	Frespech	nc	nc	St Georges bourg	11 928	25 012			
			Longueville	4 752	15 311	Moncrabeau	16 425	22 265	Galapian	nc	nc	St Georges Barthes	1 590	2 410			
2 020		2 021	Lougratte	21 732	13 408	Montgaillard	nc	1 825	Granges sur Lot	nc	52 255	Tournon	62708	61909			
Auriac sur Dropt	390	nc	Monbahus	25 013	18 512	Montagnac sur A	nc	5 110	Hauteffage la Tour	nc	nc	Valeilles		nc			
Castelnau sur Gupie	8 355	nc	Monclar	22 037	22 122	Montesquieu	nc	6 570	Lacépède	nc	nc	TOTAL	1 139 765	1 353 038			
Duras	97 150	51 942	Monflanquin	50 093	137 289	Nérac - Bourg	264 746	264 582	Lafitte sur Lot	nc	27 783	Porte des Landes					
Escassefort	12 564	nc	Monségur	2 742	nc	Nérac - Bréchan		1 825	Lagarigue	nc	7 791	2020					
Lagupie	7 658	9 952	Montagnac sur Lède	1 170	nc	Nérac - Cauderoue		NC	Laroque Timbaut	nc	38 953	2021					
Levignac de Guyenne	21 270	21 060	Montignac de L	4 417	2 777	Nérac - Puy Fort Eguille		2 738	Laugnac	nc	11 574	Ambrus	393	NC			
Loubès Bernac	5 396	nc	Paulhiac	490	nc	Nérac - Serbat		NC	Lusignan Petit	nc	nc	Buzet sur Baise	32 757	26 463			
Monteton	1 392	nc	Pinel Hauterive	3 948	nc	Nérac - Tauziette		1 460	Montpezat d'Agenais	nc	nc	Casteljaloux Clarens	59 733	22 645			
Ste Bazeille	102 880	120 563	Puymiclan	12 339	11 427	Le Nomdieu	nc	NC	Prayssas	nc	nc	Casteljaloux Laugas	490 244	538 027			
St Martin Petit	884	1 003	St Aubin	5 184	nc	Pompiery - Mounon	nc	NC	Puymirol	nc	23 333	Damazan ZAE 1	23 584	25 678			
St Pardoux du Breuil	5 500	8 295	St Barthélémy	6 057	10 214	Pompiery - Coupard	nc	NC	Saint Antoine de Ficalba	nc	16 542	Damazan ZAE 2	53 460	47 635			
St Sernin de Duras	4 548	nc	St Etienne de F	14 695	12 522	Pompiery - Bourg	nc	NC	Saint Laurent / Port Ste Ma	nc	67 738	Damazan justep	nc	nc			
Soumensac	876	nc	St Eutrope	3 422	nc	Poudenas	nc	NC	Saint Maurin	nc	nc	Leyritz Moncassin	2 920	4 930			
Villeneuve de Duras	5 771	9 701	St Maurice de Lestapel	432	nc	Réaup-Lisse	nc	NC	Saint Salvy	nc	nc	Pindères	10 830	11 541			
TOTAL	274 634	222 516	St Pastour	2 223	nc	Saumont	nc	5 110	Saint Sardos	nc	3 899	Puch d'Agenais	6 570	6 182			
			Ste Livrade	346 895	349 330	Sos	nc	13 505	La Sauvetat de Savères	nc	20 700	Saumejan	nc	nc			
			Salles	603	3 185	Thouars	nc	NC	Tayrac	nc	7 603	TOTAL	680 491	683 101			
			La Sauvetat sur Lède	18 370	19 462	Vianne	16 287	14 600	Le Temple sur Lot	nc	6 849	Garonne					
			Savignac sur Leyze	2 344	nc	Xaintrailles	nc	6 205	Total	178 788	517 861	2020					
			Ségalas	1 404	1 324	TOTAL	612 310	637 927	2021								
			Tombeboeuf	11 808	63 720												
			Tourtres	200	nc												
			Trentels bourg	nc	nc												
			Trentels Ladignac	10 084	nc												
			Trentels Lustrac	nc	nc												
			Verteuil	58 286	nc												
			Villebramar		nc												
			TOTAL	1 113 037	1 167 221												

1.6 La qualité des rejets

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	0	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		72%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Albret : Lavardac, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montgaillard, Montagnac sur Auvignon, Montesquieu, Nérac-Bréchan, Nérac-Tauziet, Le Saumont, Sos et Xaintrilles

Lot Amont : Saint Front sur Lémance-Bonaguil

Portes des Landes : Buzet sur Baïse et Damazan ZAE2

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

Conformité à l'acte individuel (P254.3)	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	100
Casteljaloux Clarens	4500	100
Condezaygues	15000	92
Lavardac	2700	0
Miramont la Philippe	9000	100
Nérac bourg	7500	0
Penne Croquelardit	2400	100
Ste Livrade	10000	100
St Laurent	2300	100

1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU (P205.3)	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	0
Penne Croquelardit	240	0
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		57%

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

1.6.4. Suivi milieu

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2018	2019	2020	2021
Albret	2,9	110,75	126,24	145,5
Brame	69,89	73,62	40,23	105,99
Fumélois		54,24		
Garonne			9,02	0,00
Lot Amont			54,16	114,20
Mas d'Agenais		0,00		
Nord du Lot	84,09	228,54	86,48	74,07
Nord de Marmande	59,00	27,22	10,79	19,66
Penne St Sylvestre	18,1	18,3		
Porte des Landes	191,8	54,4	146,2	0,0
Sud du Lot	44,3	41,6	104,1	39,0
Sud de Marmande	2,8	0,0		
Tournon	0,0	0,0		
Total	473	609	577	498

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2021 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2021 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	51,70	1,6589	0,2500	365,71	3,05
SdL - Aiguillon	/	/	31,10	1,4689	0,2500	295,31	2,46
Buzet sur Baïse	32,00	0,6277	23,23	0,8914	0,2500	355,03	2,96
NdL - Castelmoron	3,81	0,1500	19,19	0,5862	0,2500	180,78	1,51
NdL - Clairac	/	/	46	1,3000	0,2500	305,80	2,55
B - Miramont de Guyenne	/	/	50	1,3800	0,2500	325,16	2,71
LA - Fumelois	/	/	34,37	1,7050	0,2500	333,67	2,78
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	42,34	1,4047	0,2500	311,57	2,60
LA - Nord Séoune	/	/	51	1,6000	0,2500	356,40	2,97
LA - Tournon	/	/	50	1,6479	0,2500	360,52	3,00
NL - Trentels	/	/	40	1,3800	0,2500	303,16	2,53
Vianne	0,60	0,6000	26,44	0,7000	0,2500	264,09	2,20

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2021 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	25,00	0,9000	0,2500	206,80	1,72
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Calonges	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Caumont	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Damazán	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
NdL - Laparade AL - Pompiéy	25,00	0,8000	0,2500	193,60	1,61
Lavardac	25,00	1,0000	0,2500	220,00	1,83
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montgaillard Puch d'Agenais Ste Bazeille	32,00	0,8000	0,2500	209,00	1,74
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Pindères	25,00	0,6000	0,2500	167,20	1,39
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillès	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron et Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	52,70	1,6911	0,2500	372,17	3,10
SdL - Aiguillon	/	/	37,61	1,5649	0,2500	322,31	2,69
NdL - Castelmoron	12,24	0,2963	19,76	0,6037	0,2500	222,20	1,85
NdL - Clairac	/	/	48,42	1,4781	0,2500	334,63	2,79
B - Miramont de Guyenne	/	/	51,48	1,5291	0,2500	348,10	2,90
LA - Fumelois	/	/	35,04	1,7381	0,2500	339,52	2,83
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	46,38	1,5147	0,2500	334,98	2,79
LA - Nord Séoune	/	/	53,28	1,6714	0,2500	370,84	3,09
LA - Tournon	/	/	52,36	1,7045	0,2500	373,19	3,11
NL - Trentels	/	/	45,87	1,5291	0,2500	335,76	2,80

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2022 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Albret Monheurt Saumajan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Montgaillard Pindères, Pompiey Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Buzet sur Baïse Calonges Caumont sur Garonne	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
Lavardac	32,00	1,0000	0,2500	235,40	1,96
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94
Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintraillies	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,80 € TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Les impayés

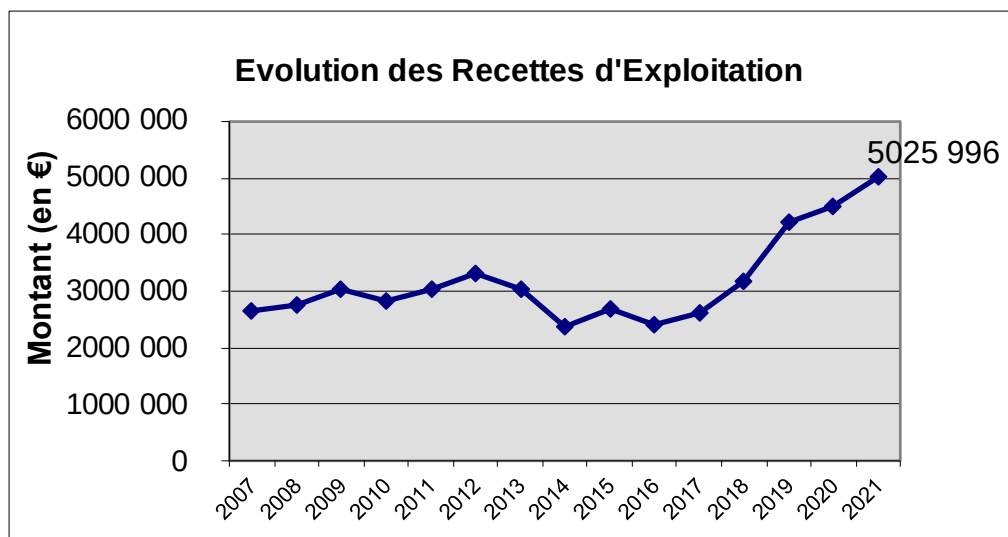
Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2020 sur les factures de 2019. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **233 798 € TTC** soit un taux d'impayés d'environ 4,50 %. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 5 025 996 €.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



De 2007 à 2012, les recettes d'exploitation étaient en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La baisse de 2013 s'explique par le départ de nombreux abonnés, sur les communes de l'Agglomération d'Agen.

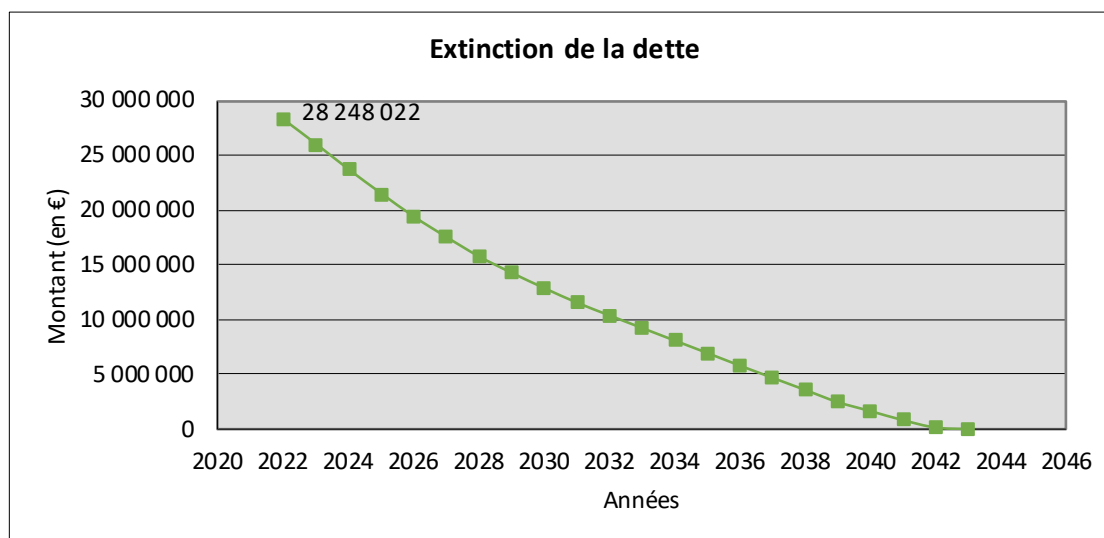
La hausse depuis 2014 est due aux nouvelles communes assainies et celles qui ont transféré leur compétence.

2.3 Financement des investissements : état de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : **28 248 022 €**.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2042.



Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **7,4 ans**.

Cet indice est considéré comme : bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4 Travaux

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2021

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2021 sont présentés ci-dessous par territoire :

Station de Laparade : des travaux ont permis le retalutage de la berge, ainsi que la reprise de la canalisation de liaison entre le bassin n°1 et le bassin n°2.

Territoire	Commune	Opération
Brame	Villereal	Réhabilitation de réseau
	Miramont	Réhabilitation de réseau (ruelle des Kroumir et rue Henri IV)
Garonne	Fourques sur Garonne	Raccordement du Lotissement des Sables
Lot-Amont	Fumel	Renouvellement de réseaux (avenue de l'usine)
	Penne d'Agenais Bourlens	Réhabilitation des stations de traitement des eaux usées
	Lacapelle Biron	Extension de réseau secteur Lauzine
	Système d'assainissement de Condezaygues	Equipement des postes de refoulement
Nord du Lot	Villebramar	Assainissement du bourg
Porte des Landes	Casteljaloux	Réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
Sud du Lot	Beauville	Renouvellement du réseau Place du Carré
	Saint Laurent	Mise en place d'un dégrilleur automatique

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **1 588 587 €** en 2021.

(1 396 469 € en 2020, 1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2021. Les montants totaux des opérations sur 2022 – 2023 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	1 775 089	2 569 352	4 344 441
Brame	777 966	664 417	1 442 383
Garonne	519 736	288 370	808 106
Lot Amont	4 974 532	4 122 954	9 097 486
Nord du Lot	3 348 979	4 749 828	8 098 807
Nord de Marmande	1 796 354	803 201	2 599 555
Porte des Landes	4 564 325	1 631 528	6 195 853
Sud du Lot	1 841 701	2 405 160	4 246 861
SOUS-TOTAL	19 598 682	17 234 810	36 833 492

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Lannes et Mézin	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Nérac	Création du réseau Chemin du Roy
	Bruch et Sos	Renouvellement des STEP
	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
	Lavardac	Réhabilitation du PR Pont de Borde
	Xaintrailles	Extension de l'assainissement sur le hameau d'Estussan
Brame	Lauzun	Réhabilitation de réseau secteur Couvent
	Miramont	Autosurveillance des déversoirs d'orage Aménagements sur la station
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation de la station d'épuration
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais	Mise en séparatif des réseaux secteur Carlane
	Cazideroque	Assainissement du bourg
	Condezaygues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord du Lot	Laparade	Extension de réseau place Couderc
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif des réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Casseneuil	Travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic

Territoire	Commune	Opération
Nord de Marmande	Castelnau sur Gupie	Réhabilitation de la lagune n°1 Aménagement des berges de Lagupie à la STEP
	Sainte Bazeille, Lévigac de Guyenne, Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Duras	Réhabilitation des prétraitements
	Beaupuy	Extension du réseau secteur du Lac
	Lévigac de Guyenne	Mise en place d'une filière boues à la STEP
Porte des Landes	Sauméjan	Renouvellement de la STEP
	Casteljaloux	Réhabilitation du réseau
	Pindères	Réhabilitation du réseau suite au diagnostic
	Puch d'Agenais	Extension du réseau et de la STEP
	Buzet sur Baïse	Extension du réseau
	Saint Léger	Assainissement du bourg
Sud du Lot	Laroque Timbaut, Prayssas, Lafitte sur Lot, Granges sur Lot	Réhabilitation des réseaux site aux diagnostic
	Port Sainte Marie et Saint Laurent	Réhabilitation des postes de relevage (Bourg et SNCF)
	Lafitte sur Lot	Renouvellement de la STEP

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

En 2021, il n'y a plus d'abandons de créance, mais uniquement des versements à des fonds de solidarité. En 2021, le montant total s'élève à 16 813 pour l'assainissement (903 € en 2020).

L'indice « montant des abandons de créance » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,00497 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumélois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

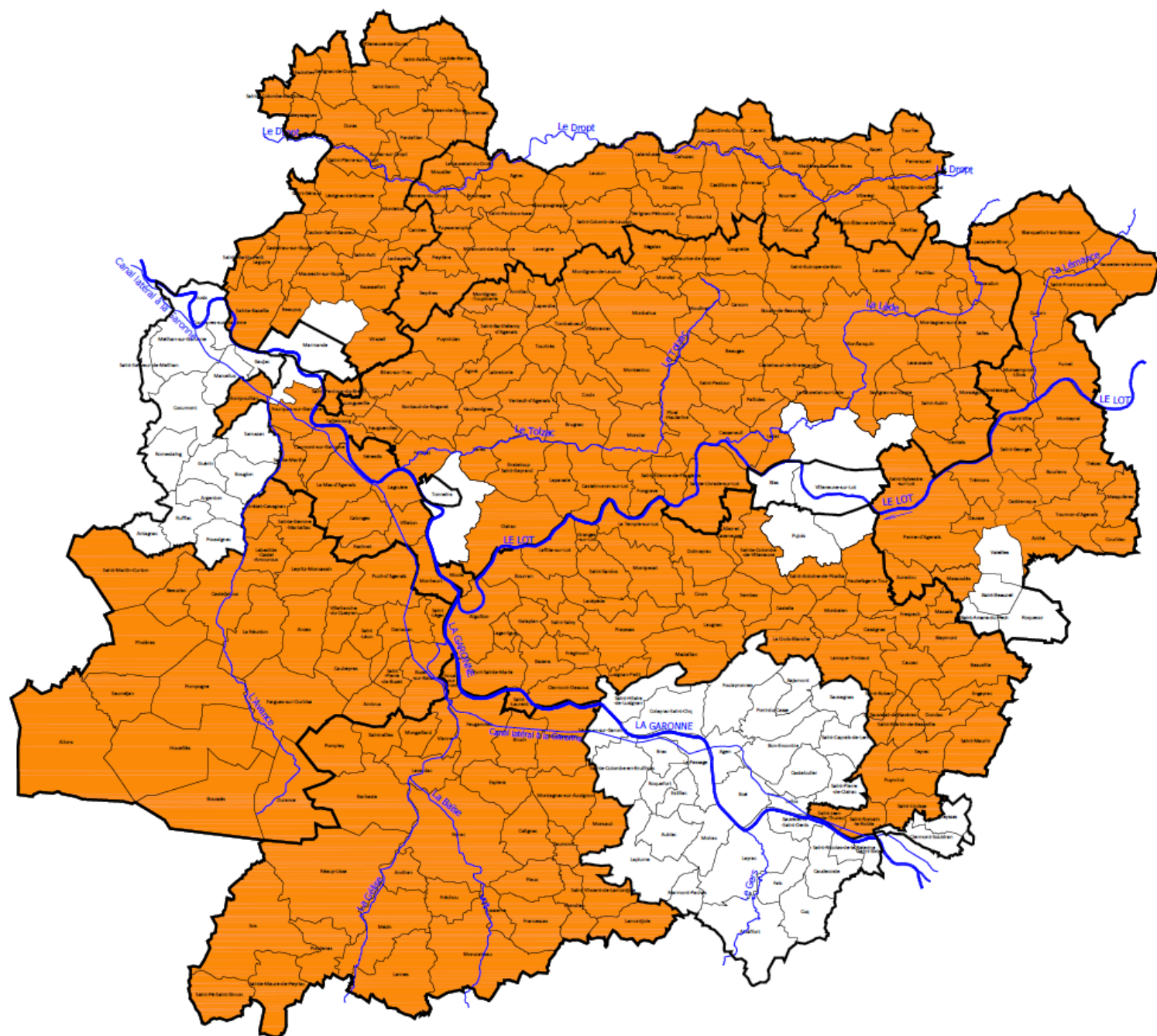
Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 en 2021.

1.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

1.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.



1.1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

● **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Sur les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, de la Brame et de Tournon, ce contrôle des travaux était assuré par le prestataire de service PURE ENVIRONNEMENT jusqu'en juin 2021.

Depuis cette date, les contrôles sont réalisés, comme sur le reste du territoire d'Eau47, par les techniciens du Syndicat.

● **Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat continue la vérification périodique de ces installations. Cette mission est réalisée en prestation de service.

Le troisième passage s'est achevé en 2020.

● **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

1.1.4. Population desservie

Sur 265 communes, il y a **49 483** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations			
	2018	2019	2020	2021
Albret	5 755	6 121	6 121	6 121
Brame	5 443	5 364	5 367	5 367
Fumelois		3 159		
Garonne			1 795	1 795
Lot Amont			5 385	5 845
Mas d'Agenais		1 147		
Nord du Lot	10 596	10 853	11 863	11 790
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200		
Porte des Landes	2 751	2 809	4 007	4 084
Sud du Lot	8 657	8 772	8 692	8 692
Sud de Marmande	598	648		
Tournon d'Agenais	836	705		
Total	41 625	46 567	49 019	49 483

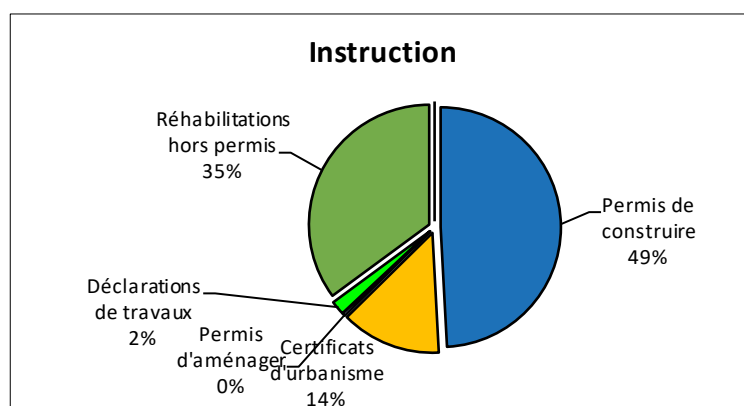
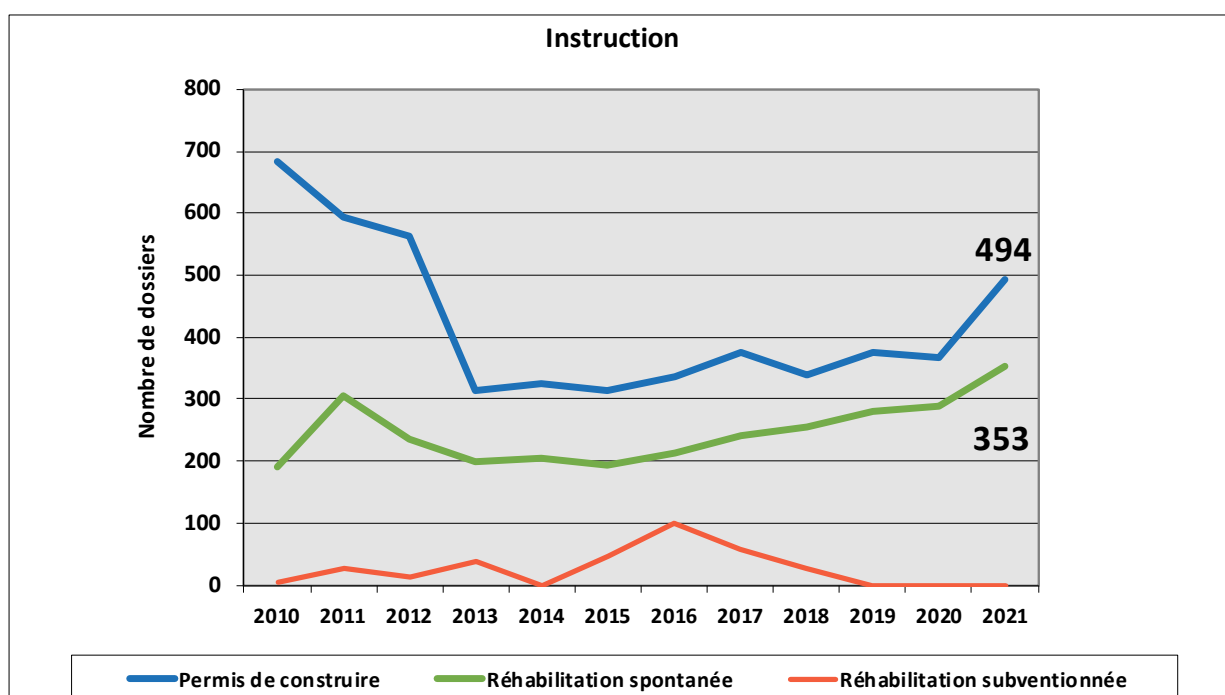
Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **70 000 habitants**.

Nombre d'installations ANC											
Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	275	Agme	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	46
Bourgoynague	153	Beaugas	177	Ségallas	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeuf	122	Espiens	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blaymont	147	Buzet sur Baise	300
Cavarc	97	Cancon	231	Trentels	168	Fioux	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Cassignas	68	Caubeyres	132
Doudrac	58	Castelmoron	250	Verteuil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	160	Damazan	292
Douzains	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjoie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	TOTAL	11790	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	182
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Fauguerolles	328	Nord de Marmande		Lavardac	276	Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	Fauillet	303	Auriac sur Dropt	86	Mézin	196	Dondas	103	Labastide Castel Amoureux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Baleyssagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	164	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncassin	89
Montauriol	106	Gontaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Frégimont	101	Pindères	61
Montaut	121	Grateloup St Gayrand	190	Castelnau sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	1101	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretonie	92	Duras	375	Nérac	106	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacaussade	81	Escassefort	191	Nomdieu	86	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailac	167
Puysserampion	147	Laparade	130	Esclottes	94	Pompiey	156	La Croix Blanche	322	Saint Léger	84
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	55	Poudenas	121	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	145
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	257	Réaup Lisse	80	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédar	485	Lévigat de G.	261	Saint Pé St Simon	192	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	152
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	87	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villeréal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maure de P.	214	Lusignan Petit	116	TOTAL	4084
St Martin de Villeréal	65	Monbahus	227	Monteton	120	Saumont	58	Madaillan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardaillan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	65	Monbalen	201	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	50	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	113
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Port Sainte Marie	275	Blanquefort sur Briolance	259
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintraillies	121	Prayssas	250	Bourliens	164
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	TOTAL	6121	Puymirol	189	Cazideroque	130
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	175
Villeréal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	68
TOTAL	5367	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Garonne		Saint Laurent	42	Cuzorn	373
		Moulinet	96	St Sernin de Duras	225	Calonges	233	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	107
		Nicole	128	Ste Bazeille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Maurin	176	Fumel	604
		Paillioles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	177
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Lagruère	164	Saint Romain le Noble	189	Masquières	120
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Salvy	94	Massoules	105
		Puymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Monheurt	92	Saint Sardos	101	Massels	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Montpouillan	50	St Urcisse	107	Monsempron Libos	331
		Saint Barthélemy A.	144	TOTAL	5789	Razimet	124	Ste Colombe de Villeneuve	249	Montayral	745
		Saint Etienne de F.	305			Ste Marthe	172	Sauvetat de Savères	146	Penne d'Agenais	578
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sembas	79	St Front	226
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	224	Tayrac	155	St Georges	206
		Saint Pastour	119			TOTAL	1795	Temple / Lot	315	St Sylvestre	389
		Ste Livrade/Lot	1000					TOTAL	8692	St Vite	131
		Salles	143							Sauveterre la Lémance	226
										Thézac	126
										Tournon d'Agenais	229
										Trémons	193
										TOTAL	5845

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	376	339	376	368	494
Certificats d'urbanisme	171	139	152	155	135
Permis d'aménager	4	3	5	6	4
Déclarations de travaux	13	11	14	20	19
Réhabilitations hors permis	242	256	281	288	353
Réhabilitations subventionnées	59	28	0	0	0
TOTAL	865	776	828	837	1005



Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

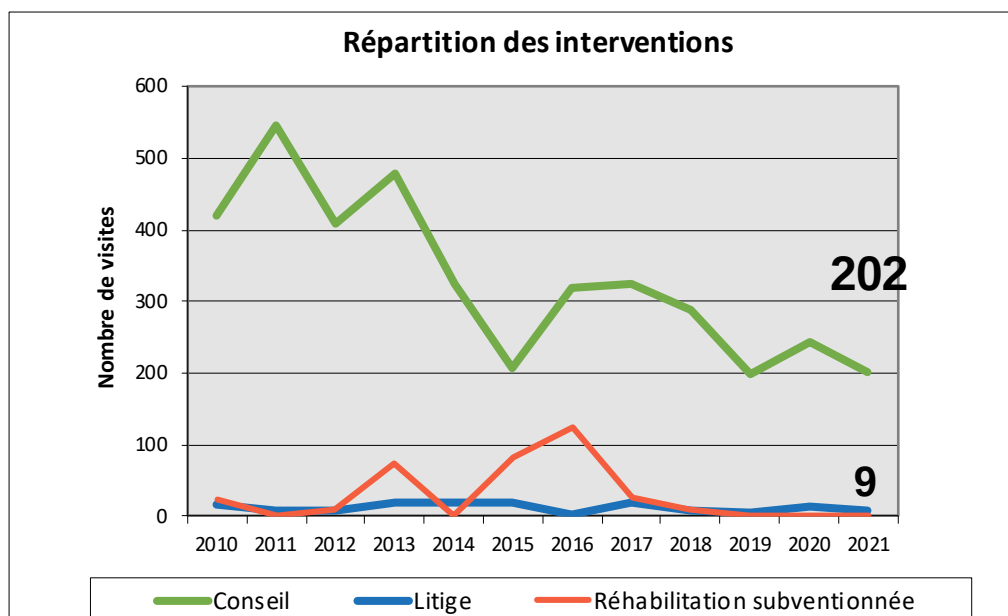
On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre.

Les dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées sont également en hausse.

Le programme de réhabilitation subventionné s'est quant à lui terminé en 2018.

1.2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

Nombre d'interventions	2017	2018	2019	2020	2021
Contentieux	1	2	1	5	3
Problème de voisinage	18	8	4	13	9
Conseil réhabilitation	325	289	199	244	202
Programme subventionné	27	10	0	0	0
Total	371	309	204	262	214



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

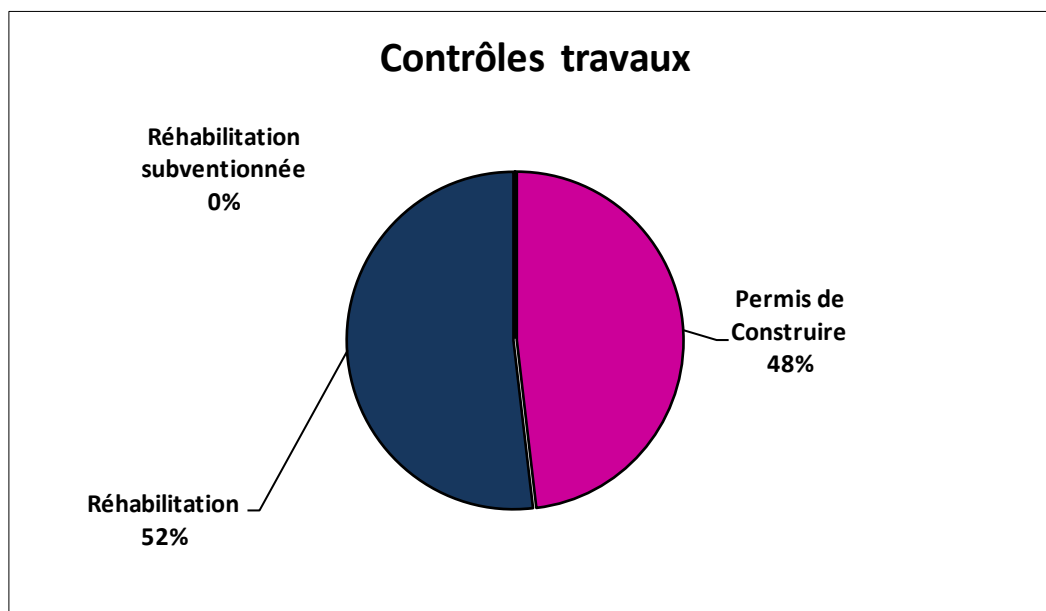
1.2.3 Contrôle des installations neuves

1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

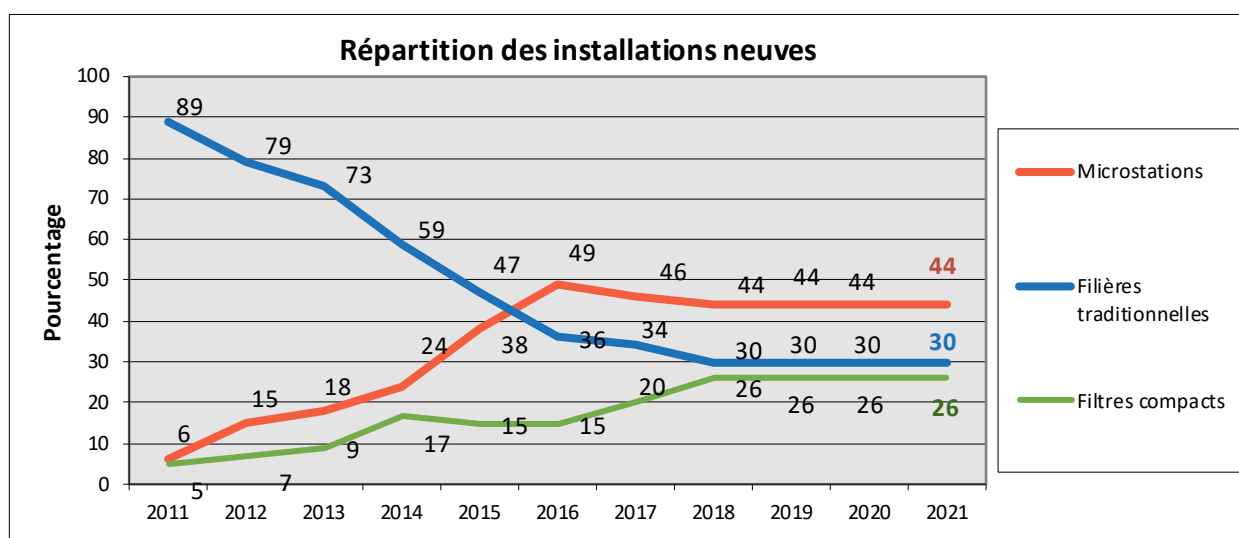
Nombre de contrôles	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de Construire	231	302	228	207	257
Réhabilitation	195	212	217	234	277
Réhabilitation subventionnée	111	31	0	0	0
TOTAL	537	545	445	441	534



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et d'une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4 Contrôle des installations existantes

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement a été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Aucune installation n'a fait l'objet de contrôle de bon fonctionnement en 2021.

Nombre de contrôles	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Bon fonctionnement	5 523	7 255	5 928	2 032	0
Ventes	1 035	1 050	854	1 003	1 480
TOTAL	5 428	7 025	6 782	3 035	1 480

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

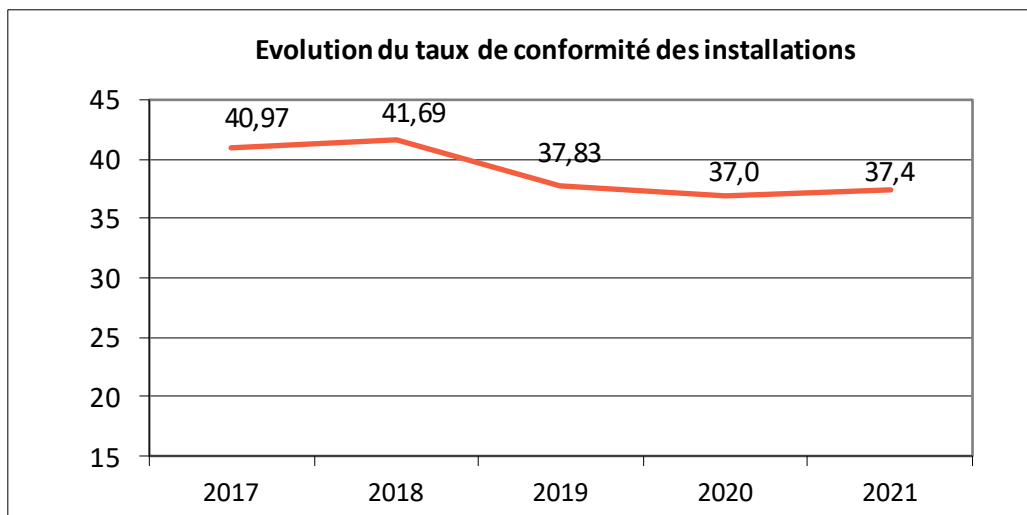
Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations	41 027	41 625	46 567	48 778	49 483
Conformes lors du diagnostic		14 250			
Réhabilitations ou installations neuves conformes	582	544	475	413	472
Taux de conformité	40,9	41,7	37,8	37,0	37,4



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations concernées par les récents transferts de compétence n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

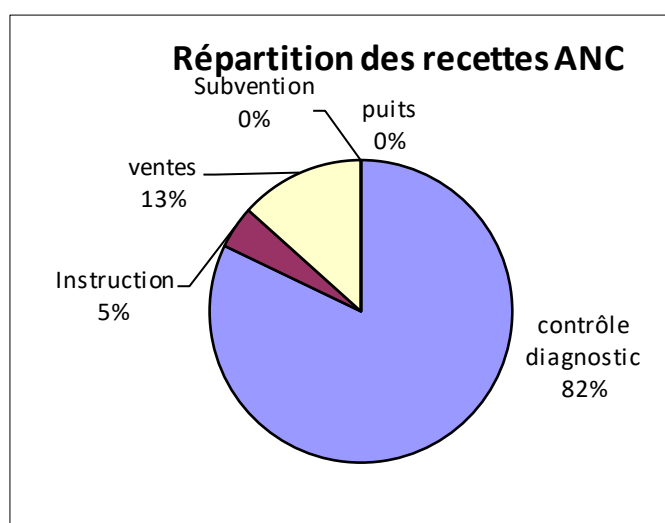
- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

2.2 Recettes du Syndicat

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Redevance service public d'ANC	510 500	513 467	555 000	607 774	709 578
Redevance instruction	28 555	40 500	45 000	38 000	39 100
Redevance contrôle vente	83 150	86 050	52 000	120 900	115 300
Redevance facturation des puits	9 600	10 530	8 000	0	0
Subvention Agence de l'Eau	129 920	0	188 000	0	0
TOTAL	761 725	650 547	848 000	766 674	863 978

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.

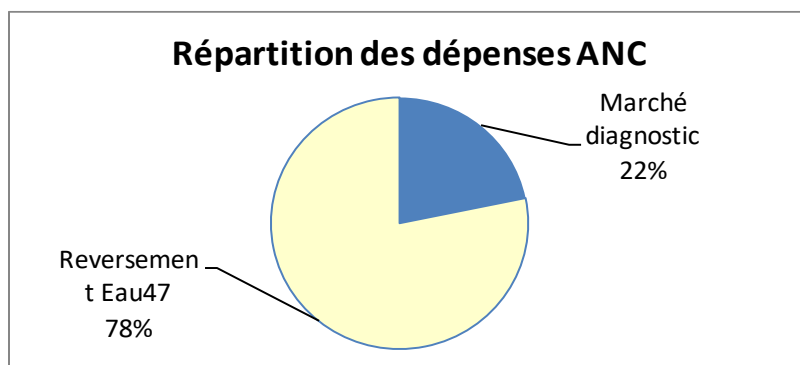


2.3 Dépenses du Syndicat

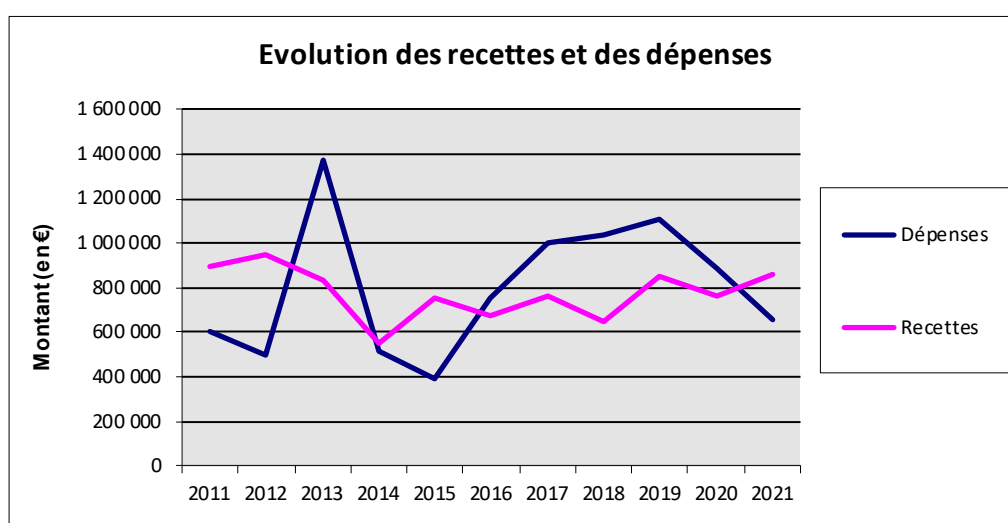
Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Dépenses (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Prestation de contrôle	530 905	599 675	583 000	398 829	142 501
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	474 081	440 080	528 000	491 446	511 445
TOTAL	1 004 986	1 039 755	1 111 000	890 275	653 946

La hausse des dépenses depuis 2016 était liée à la mise en place du marché de la vérification périodique des installations existantes du Syndicat. Ce marché a pris fin courant 2020.



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

ANNEXES

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNEES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		42 rue Thiers 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orieux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/7 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Payssel 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

GLOSSAIRE

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	258 036	266 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,61 €	2,68 €
D151.0	Délai d'ouverture de compteur	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2020	2021
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées – paramètres physico-chimiques	88 %	97 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100 %	105 %
P104.3	Rendement du réseau	72,26 %	70,32 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,89 m ³ /km/j	1,95 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,86 m ³ /km/j	1,76 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,68 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	91,18 %	90,87 %
P109.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00719 €/ m ³	0,0047 €/ m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	20,8 pour 1000 abonnés	11,3 pour 1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette = Capacité de désendettement	3 ans	3,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	2,99 %	3,55 %
P155.1	Taux de réclamation	4,61 pour 1 000 abonnés	4,25 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	79 880	96 790
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	16	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	577 tMS	498 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,69 € (01/01/2019)	2,80 € (01/01/2019)

Indicateurs de performance		2020	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux	82 %	83 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	48 / 120	63 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	45 %	52 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	44 %	71 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	7 %	55 %
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances et versements à des fonds de solidarité	0,00037 €/m ³	0,00497 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,172 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	1,60 pour 100 km	5,78 pour 100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,17 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	94 %	82 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	52	54,6
P256.3	Capacité de désendettement (Durée d'extinction de la dette)	4,7 ans	7,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,33 %	4,5 %
P258.1	Taux de réclamation	1,20 / 1 000 ab	0,92 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis	80 000	80 000
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,0 %	37,4 %

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information)	 34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,7 € pour la coopération décentralisée	 16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

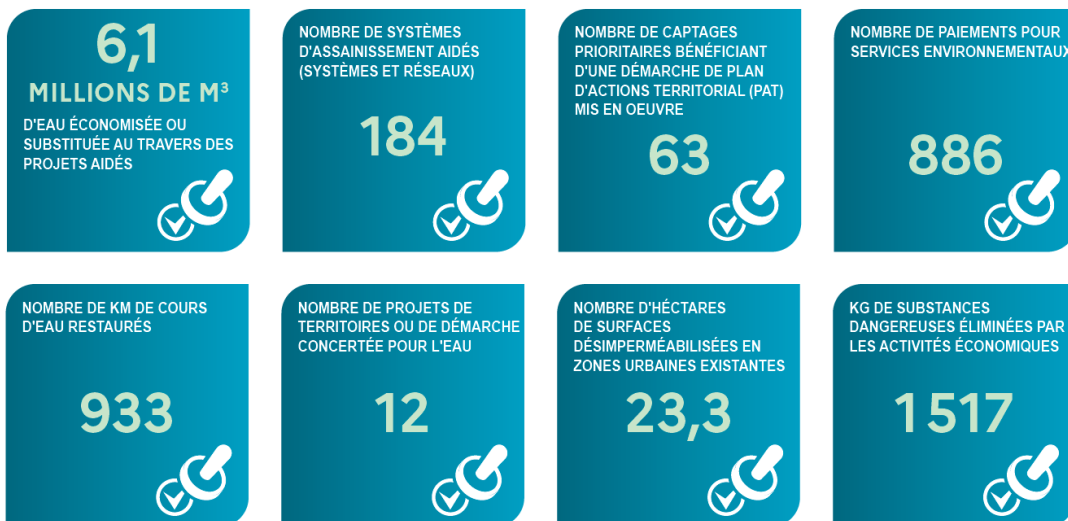
2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements **12 • 30 • 46 • 48**

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr